Espionnage

Hambleton coopérait avec la GRC, affirme Kaplan

• LES SOVIÉTIQUES LUI ONT VERSÉ 6,000 $ — A 22



Robert Kaplan

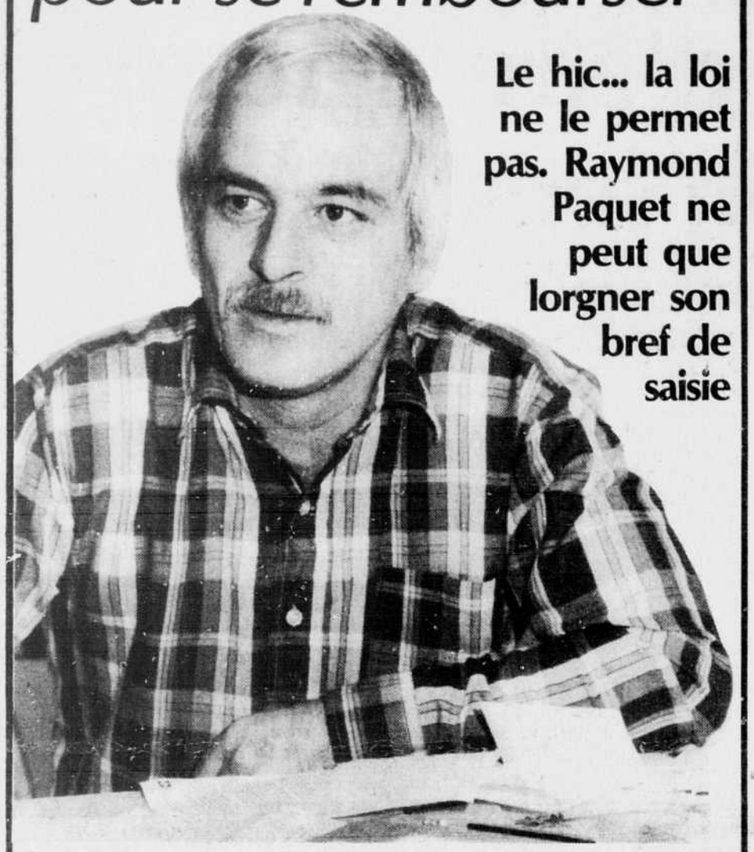
Hayward excelle ... et les Jets gagnent 7-4

— E 1

Nordiques 8 Winnipeg 6

Rêve d'une journée...

Saisir un meuble du gouvernement pour se rembourser



Le hic... la loi ne le permet pas. Raymond Paquet ne peut que lorgner son bref de saisie

par Marcel Colbert

SHERBROOKE — Pendant 24 heures, un contribuable sherbrookois a bien cru pouvoir servir au gouvernement un croc-en-jambe digne des rêves inavoués d'un fort contingent de payeurs de taxes. L'espace d'une petite journée, M. Raymond Paquet a cru dur comme fer qu'un huissier frapperait à la porte d'un quelconque ministère, histoire de saisir un meuble pour payer la centaine de dollars que le gouvernement lui doit.

Après tout, M. Paquet avait entre les mains un bref de saisie dûment signé. Le ministère de la Justice chargé de faire appliquer les lois votées par le gouvernement ordonne à un huissier payé par le gouvernement de saisir le... gouvernement! Hum... vaguement kafkaïen tout ça. Petit hic toutefois, la loi ne permet pas d'exécuter un bref de saisie de cette nature contre le gouvernement...

Une petite modification...

"Je ne vais pas me laisser voler par le gouvernement parce que c'est le gouvernement", lance M. Paquet en lorgnant le bref de saisie. C'est une petite modification à la Loi du ministère du Revenu qui a enclenché tout l'histoire. En recevant son retour d'impôt au printemps 1982, M. Paquet constate que le ministère du Revenu a retenu 129.60 $ en se prévalant de l'article 31R1 qui permet la compensation pour les dettes dues en vertu de la Loi sur l'aide sociale.

Depuis 1978, le ministère des Affaires sociales réclame un montant de 253 $ à M. Paquet pour "avoir reçu des prestations d'assurance-chômage et avoir omis de le déclarer." Et grâce à la modification de la Loi du ministère du Revenu (janvier 82), le MAS a réglé l'histoire vite fait.

"Mais j'ai toujours demandé que l'on me prouve que je devais cette somme d'argent. Et ils ne m'ont jamais fournir une preuve", explique M. Paquet. "Deux fois, j'ai appelé au ministère. On m'a raccroché la ligne au nez!"

Résolu, il traîne toute l'histoire devant la Cour des petites créances... qui lui donne raison. Le jugement estime que la modification de 1982 n'est pas rétroactive. Elle ne peut donc s'appliquer dans le cas de M. Paquet.

Servir d'exemple

Et lorsque M. Paquet reçoit le jugement écrit, une petite note explicative routinière jointe au document précise que l'intimé bénéficie d'un délai de dix jours pour s'acquitter de sa dette. Sinon, le requérant pourra demander l'émission d'un bref de saisie mobilière ou salariale.

Dix jours passent. Toujours pas de chèque portant la signature d'un quelconque ministre. Brandissant le jugement écrit et la note explicative, M. Paquet file directement au bureau du greffier, histoire de se faire émettre un bref de saisie contre le gouvernement... et il l'obtient! Vous voyez le tableau d'ici?

"Ce n'est pas possible", explique Me Benoît Bachand, directeur général des services judiciaires du district de St-François. "La Couronne ne peut pas émettre un bref de saisie au nom de la Couronne. Toutefois, une clause prévoit que lorsque la Couronne est condamnée par un jugement, le ministre des Finances doit — à la réception du jugement écrit —, payer le montant dû en puisant dans les fonds disponibles ou à même les fonds consolidés du revenu."

En clair, le gouvernement ne peut se dérober. "Je suis content d'apprendre ça", lance M. Paquet en prenant connaissance de cette technicalité. Tout ce qui m'intéresse, c'est d'avoir mon argent. C'est la première fois que j'allais contre le gouvernement. En même temps, je voulais servir d'exemple pour les gens qui sont dans la même situation. Et il y en a plusieurs..."

N'empêche, en poussant à la limite la chaise du ministre du Revenu à côté de l'arbre de Noël, ça vous fait un petit je-ne-sais-quoi qui flatte l'ego du commun des contribuables...

Payer... pour manifester?

STUTTGART (AP) — Dans un avenir proche les manifestants du Land de Bad-Wurtemberg devront payer pour pouvoir manifester, qu'ils protestent contre la politique du gouvernement de Bonn, contre l'énergie nucléaire ou contre le massacre des bébés phoques.

Le gouvernement du Land a en effet décidé mardi de faire payer aux organisateurs de manifestations 38 marks (environ $15) par policier supplémentaire appelé en renfort pour assurer la sécurité.

"A un moment où l'effort pour moins gaspiller est général, il est injustifiable que le coût d'une manifestation importante soit supporté par le contribuable", a déclaré le porte-parole du gouvernement du Land.

la tribune

73e ANNEE — No 138 — 60 PAGES — 5 CAHIERS — SHERBROOKE, MERCREDI 1er DECEMBRE 1982 — (SAMEDI 60¢) 40¢ Livraison à domicile: $2.15 par semaine

Syndicats et gouvernement fourbissent leurs armes

Décrets et grève générale nez à nez

SHERBROOKE — Pendant que le premier ministre René Lévesque laisse entendre que les prochains contrats de travail dans le secteur public et parapublic, s'il étaient décrétés par le gouvernement, auraient une durée de deux ans, un fort vent de mécontentement se fait sentir dans les syndicats de la province et de l'Estrie.

Ainsi, les membres du Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers de l'Estrie (SPIIE) sont revenus sur leur décision arrêtée la semaine dernière et ont accordé hier soir au comité de négociations de la Fédération professionnelle des infirmières et infirmiers du Québec le mandat de déclencher une grève générale, voire même illimitée, au moment jugé opportun.

Les infirmières et infirmiers ont donné le feu vert au déclenchement d'une grève générale dans une proportion de 75 p.c. au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, 73 p.c. au Centre hospitalier St-Vincent de Paul, 80 p.c. au Foyer St-Joseph et au Centre Notre-Dame de l'Enfant et 67 p.c. au CLSC Windsor-Richmond.

Dans un deuxième temps, les offres finales du gouvernements ont été rejetées à l'unanimité par les membres de la SPIIE.

Pour sa part, le Syndicat des professionnels du réseau scolaire du Québec, par l'entremise de sa porte-parole, a refusé de divulguer les résultats du vote de ses membres en invoquant "l'attitude anti-syndicale" de l'éditorialiste de La Tribune.

Quant à lui, l'exécutif du Syndicat des enseignants de l'Estrie recommandera à ses membres, de lui accorder, en assemblées générales aujourd'hui et demain, un mandat identique à celui reçu par la FPIIQ.

Son président Michel Hall a qualifié de "dégueulasses" et "maquillées" les propositions gouvernementales dans le secteur de l'éducation et réclame du même coup de Québec qu'il se soumette à de "véritables négociations".

A Québec, le gouvernement a clairement indiqué qu'elle procédera par voie législative dès qu'il lui apparaîtra "évident, dans les jours qui viennent, que la réponse (à ses offres) est négative."

Dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, les permanents syndicaux CSN des affaires sociales ont fait état d'une amère déception de leurs membres, qui n'ont pu exercer le mandat de grève qu'ils s'étaient donné.

Rémy Lambert, du bureau de la CSN à Chicoutimi, a précisé que les travailleurs de la FAS n'auraient jamais cru que le gouvernement en arriverait à ce point, sur le normatif autant que sur le salarial.

• *Textes sur les négociations* — B 1



René Lévesque

Les agents de la GRC impliqués dans des opérations douteuses

Poursuites non justifiées... mêmes avec des preuves (Chrétien)

OTTAWA (PC) — Des poursuites contre les agents de la Gendarmerie royale du Canada impliqués dans les activités douteuses étudiées par la Commission d'enquête McDonald "ne seraient pas justifiées même si des preuves pouvaient être obtenues".

C'est ce que soutenait, en juillet dernier, le ministre de la Justice de l'époque, M. Jean Chrétien, dans une lettre au Solliciteur général Robert Kaplan dans laquelle il annonçait son intention de ne pas poursuivre ces agents de la GRC devant les tribunaux.

La lettre de M. Chrétien a été rendue publique hier par son successeur, M. Mark MacGuigan qui comparaissait devant le comité de la Justice des Communes.

Ce dernier affirme d'ailleurs ne pas connaître le dossier et s'en remettre totalement au jugement de M. Chrétien, "qui a pris connaissance de la preuve et qui a décidé qu'il n'y avait pas matière à enquête".

Dans sa lettre, datée du 20 juillet dernier, M. Chrétien affirme que la Commission McDonald ne lui avait pas apporté un ensemble de preuves à partir desquelles on pourrait décider de porter plainte.

"Le rapport consiste plutôt en recommandations selon lesquelles il faudrait lancer, pour ainsi dire, des centaines d'enquêtes afin de déterminer s'il existe des preuves et des témoignages pouvant fonder des poursuites", écrit M. Chrétien.

Le projet de loi S-31

Une demande du Canadien Pacifique?

MONTREAL (PC) — Selon la société Radio-Canada, c'est à la demande même du Canadien Pacifique que le premier ministre Trudeau aurait décidé d'interdire aux provinces d'investir trop massivement dans les compagnies de transport du pays.

Il y a deux ans, CP avait déjà réclamé de M. Trudeau l'adoption d'une loi semblable au projet S-31, pour interdire une tentative de mainmise de Power Corporation.

Le premier ministre avait alors répliqué qu'il n'appartenait pas au gouvernement d'intervenir dans les décisions d'investissements prises par les hommes d'affaires du pays.

Il aurait toutefois changé d'idée au printemps dernier lorsque la Caisse de dépôt et de placement du Québec aurait réclamé deux sièges au sein du conseil d'administration de CP dont elle possédait près de 10 pour cent des actions. La compagnie de chemin de fer aurait alors vivement réagi, surtout que, en Alberta, le premier ministre Lougheed faisait savoir que le Fonds du Patrimoine de l'Alberta réclamerait le même privilège, advenant qu'on acquiesce à la demande du Québec.

Dans les milieux gouvernementaux, on croyait alors que la demande de la Caisse avait été fortement suggérée par le ministre québécois des Finances, Jacques Parizeau.

Craignant de voir s'immiscer M. Parizeau et Peter Lougheed dans la politique nationale de transport, M. Trudeau aurait immédiatement demandé à ses conseillers de préparer S-31.

• **Un coup de colère plutôt que de réflexion** *(Lortie)* — C 8

bonne journée!

TEMPÉRATURE—

NUAGEUX: 4°C. — DEMAIN: NUAGEUX *D-2*

Aujourd'hui

GOLF HABITÉ?

Le conseil de ville de Sherbrooke a donné son accord, indique Léon Dion, à un projet de lotissement du Club de golf de Sherbrooke qui permettra aux dirigeants de construire 56 maisons unifamiliales de type "townhouse" le long des rues Vermont, Jacques-Cartier et Prospect pour améliorer la situation financière de l'organisation. *A-2*

BRIAN ELLARD DÉMISSIONNE



Le premier doyen de l'École de musique de l'Université de Sherbrooke, M. Brian J. Ellard, a démissionné de ses fonctions. Fatigué de "l'inertie totale du gouvernement" provinciale qui a déjà reporté à deux reprises l'ouverture de l'École, M. Ellard a indiqué à Pierrette Roy qu'il avait épuisé sa réserve d'optimisme devant l'avenir de cette école. *A-3*

UNE PREMIÈRE AVORTE

Une première québécoise a échoué hier dans une bergerie de Sawyerville où s'étaient réunis plusieurs spécialistes, notamment des chercheurs de la station agricole du gouvernement du Québec de La Pocatière, nous dit François Gougeon, pour assister à l'insémination artificielle d'une cinquantaine de brebis selon une méthode révolutionnaire. *A-4*

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS et DIV *C-14*
- CARR. et PROF *A-16*
- LE CANADA *A-22*
- DÉCÈS *D-5*
- D'UNE LIGNE *A-2*
- FINANCES *B-4*
- PETITES ANNONCES ... *D-1*
- DÉTENTE *D-3*
- LE QUÉBEC *A-15*
- ROMAN *D-4*
- SPORTS *E-1*
- VIVRE EN '82 ..... *C-1*

la tribune == le métropolitain

Projet de développement domiciliaire de 54 lots au Sherbrooke Country Club

SHERBROOKE (LD) — Avec l'approbation de son plan de lotissement, le Sherbrooke Country Club (Club de golf de Sherbrooke) pourrait légalement convertir tout ce grand espace vert en développement domiciliaire. Mais selon les informations données à la ville de Sherbrooke, il projette de s'en tenir au développement de 54 lots situés en bordure des rues Vermont, Jacques-Cartier et Prospect.

Donc pour le moment, le golf lui-même ne serait pas menacé.

Lors de son dernier atelier de travail, le conseil municipal de Sherbrooke a donné son approbation de principe au plan de lotissement déposé.

Dans l'entourage des gestionnaires du Sherbrooke Country Club, le projet de vendre des lots pour aller chercher des revenus supplémentaires serait connu depuis un moment. La bordure à l'extrémité est semblait le coin tout indiqué. On aurait songé à développer du "town house", mais le zonage remontant à 1960 ne permet que de l'unifamilial.

Pour comprendre ce dossier complexe, il serait bon de noter deux points. Selon les règlements de la municipalité, un propriétaire d'un grand terrain qui veut en vendre une partie seulement en lots doit présenter quand même un plan de subdivision de tout le terrain. On demande cela dans un souci de planifier le développement futur, s'il y en a un.

Deuxièmement depuis le plan de zonage de 1960, tout le secteur du club de golf Country Club est zoné unifamilial parce qu'à l'époque, le vocable unifamilial était accolé au mot "autre" qui incluait divers éléments (comme un golf ici).

Cela explique que, même s'il s'intéresse, semble-t-il, à 54 lots qui ne couvrent qu'une petite portion, le Sherbrooke Country Club ait dû présenter un plan de lotissement de tout le terrain, et qu'il n'ait pas besoin d'un changement de zonage en autant qu'on construira des maisons unifamiliales.

Dans les circonstances, il est évident que les gestionnaires du club de golf auront légalement le droit de convertir tout le terrain en développement domiciliaire. Mais ils auraient donné l'assurance à la ville que telle n'est pas leur intention, en autant que la situation financière du club leur laissera le choix.

Rejoint au téléphone, M. Georges Beaulieu, actionnaire majoritaire du Sherbrooke Country Club, a livré peu de précisions sur le projet de développement. D'abord, il apprenait que le conseil avait traité de cette question lundi soir. Par ailleurs, il a souligné qu'il préférait attendre la réponse formelle de la municipalité et d'en avoir discuté avec ses partenaires avant d'en parler publiquement.

En fait M. Beaulieu a noté qu'il n'était pas en mesure à ce moment-ci de donner des précisions finales sur le type projet de développement ou l'échéancier. Il resterait à analyser jusqu'à quel point la conjoncture est favorable, par exemple. M. Beaulieu était temporairement de retour d'un séjour hivernal dans le sud.

L'été dernier lors de travaux, certains "verts", près de Jacques-Cartier, ont été déplacés vers l'intérieur, en prévision probablement du projet de développement, note un observateur. Du même souffle, ce dernier ajoute qu'il serait surprenant que le club de golf laisse entièrement la place à un développement, étant donné qu'il vient justement d'investir une bonne somme dans certains travaux.

Mise sur pied de comité dans chacun des 12 districts

Le PMS promet d'être agressif "mais dans le bon sens"

SHERBROOKE (LD) — Le Parti municipal de Sherbrooke (PMS) s'attaquera à la mise sur pied d'ici deux à trois mois de comités (de membres) dans chacun des districts de la ville.

Tous les participants à la réunion "post-mortem" à huis clos d'hier ont été unanimes à reconnaître que le PMS doit continuer son travail, a déclaré M. Roger Fortier, vice-président.

Le PMS "promet d'être très agressif, mais dans le bon sens", a ajouté le porte-parole. Le parti surveillera de près si les décisions du nouveau conseil municipal correspondent véritablement aux préoccupations des citoyens.

Le soir de la défaite du PMS, les candidats, dans leurs commentaires, avaient affirmé leur conviction que ce parti était là pour durer. Leur première rencontre formelle avec l'exécutif le reconfirme.

Les candidats, élus et l'exécutif du PMS ont échangé de nombreux commentaires sur les motifs des résultats de l'élection. Ils ont décidé de former un comité ad hoc chargé du travail de synthèse des échanges et commentaires. On promet un rapport d'ici peu là-dessus.

Parmi les questions qui se posent, on retrouve: est-ce que le parti lui-même est parti au bon moment?, est-ce que la campagne publicitaire a été bien menée?, est-ce qu'on aurait dû être plus agressif dans les engagements? (ou est-ce qu'on n'a pas été trop "bon"?), qu'elle est l'influence de la conjoncture économique?

Le comité ad hoc tirera des conclusions des tous ces propos échangés sur l'insuccès du 7 novembre. De plus, il doit se pencher sur le rôle des élus au sein de l'actuel conseil. On sait que MM. Antonio Pinard et Bernard Tanguay étaient des candidats du PMS.



Roger Fortier

Le chef du parti, M. Jacques O'Bready, ne participait pas à la rencontre, parce qu'il n'est pas de retour de vacances à l'étranger. M. O'Bready a demandé qu'on ne retarde pas la rencontre à cause de lui, a expliqué M. Fortier. Il souhaitait que les gens se voient le plus tôt possible, après un bref délai pour laisser décanter le souvenir du 7 novembre.

d'une ligne ... à la page
PUBLICITE PUBLI REPORTAGE CONCOURS
PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

Bingo MARATHON
3 DIMENSIONS $5,000 la tribune
3 MARATHONS CONSECUTIFS D'UNE VALEUR TOTALE DE $5,000
Utilisez la carte La Tribune V (rouge) distribuée le 6 novembre pour un marathon d'une valeur de $1000., la carte La Tribune V (verte) distribuée le 13 novembre pour un marathon d'une valeur de $1500. et la carte La Tribune V (bleue) distribuée le 20 novembre pour un marathon d'une valeur de $2500.

MARATHON - CARTE ROUGE
MONTANT A GAGNER $1000.
NOUS AVONS AU MOINS UN GAGNANT

MARATHON - CARTE VERTE
MONTANT A GAGNER $1,500.
Numéros à marquer sur votre carte auourd'hui:
LUNDI, le 29 novembre 1982:
B-15, G-56
Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MARDI, le 30 novembre 1982:
O-67
Numéro à marquer sur votre carte auourd'hui:
MERCREDI, le 1er décembre 1982:
N-43

MARATHON - CARTE BLEUE
MONTANT A GAGNER $2,500.
Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
LUNDI, le 29 novembre 1982:
N-35, B-1, i-26, N-44, N-32
Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MARDI, le 30 novembre 1982:
G-58, N-42, O-61, i-27, i-23
Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MERCREDI, le 1er décembre 1982:
G-49, O-69, G-55

MARATHON - CARTE JAUNE
MONTANT BONUS A GAGNER $1000.00
Numéros à marquer sur votre carte auourd'hui:
MARDI, le 30 novembre 1982:
G-59, O-62, i-22, B-9, G-56
Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MERCREDI, le 1er décembre 1982:
i-19, O-72, i-25, N-32, O-61

REGLEMENT:
1- Le BINGO 3 DIMENSIONS $5,000, est une série de 3 MARATHONS dont l'enjeu total est de $5,000., joué sur 3 cartes différentes. Dans les trois cas, s'il y a plus d'un gagnant, le montant sera divisé.
2- La première carte de BINGO LA TRIBUNE V (rouge) sera distribuée dans le Perspectives du 6 novembre 1982. L'enjeu de cette carte remplie est de $1,000.
3- La deuxième carte de BINGO LA TRIBUNE V (verte) sera distribuée dans le Perspectives du 13 novembre 1982. L'enjeu de cette carte remplie est de $1,500.
4- La troisième carte de BINGO LA TRIBUNE V (bleue) sera distribuée dans le perspectives du 20 novembre 1982. L'enjeu de cette carte remplie est de $2,500.
5- Le BINGO BONUS 1,000 est un marathon dont l'enjeu est de $1,000. S'il y a plus d'un gagnant, le montant sera divisé. Cette carte LA TRIBUNE V (jaune) sera distribuée dans le Perspectives du 27 novembre 1982.
6- Les lecteurs joueront un seul marathon sur chaque carte. Les numéros à marquer sur chaque carte seront différents et seront publiés dès le mardi suivant la distribution. Pendant une certaine période indéterminée, les 4 MARATHONS pourraient se chevaucher.
7- La Tribune ne peut garantir que chaque lecteur recevra les 4 cartes. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
8- Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du MARATHON pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9:00 heures a.m. et 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement.
9- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
10- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
11- La Tribune ne sera, en aucun cas, responsable pour plus de $1,000. en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
12- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
13- Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses.
14- Les employés réguliers de La Tribune ne sont pas éligibles à ce concours.
84420

d'une ligne ... à la page
PUBLICITE PUBLI-REPORTAGE CONCOURS
PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES



TOURTIERES DE CHEZ NOUS

Comme à chaque année, l'équipe de hockey Les Castors Midget AA, passera à votre porte les 3 et 4 décembre pour vous offrir d'excellentes tourtières au prix de $2.75 chacune. Ces argents serviront à défrayer les coûts des tournois, la bonne marche de l'équipe et surtout pour la pratique de ce sport tant apprécié par les jeunes.

Pour information, communiquez avec Pierre Comtois à 567-3590

MERCI DE VOTRE ENCOURAGEMENT.

84410 Les joueurs Midget AA

Formation des comités à la Chambre de Commerce de Sherbrooke

Lors de la première réunion du conseil d'administration de la Chambre de Commerce de Sherbrooke, tenue récemment, les comités ont été formés.

Les personnes dont les noms suivent en sont les titulaires:

Activités sociales	André Robert
Activités spéciales	Louis Lagassé
Analyse de budget	Pierre Martel
Assainissement des eaux	Wilfrid Morin
Centre-ville	André Savoie
Commerce	Jocelyn Gaudette
Décentralisation du départ. géographie	Guy Champagne
Formation	Daniel Tousignant
Industrie	Gilles Roy
Marketing-publicité	Normand Daoust
Micro-électronique	Maurice DiStéfano
Négociations multipatronales	Pierre Martel
Recrutement et relations extérieures	Clément Fortier
Réforme scolaire	Pierre Geoffroy
Répertoire des membres	André Robert
Rencontres extérieures	Jacques Thibeault
Semaine de la Chambre	Christian Vanier
Souper-causerie	Guy Donahue
Stratégie	Dennis Wood
Transport: Aéroport	Wilfrid Morin
Autoroute (péage)	Sylvie Lafleur
Via Rail	Dennis Wood
Voie de contournement	Wilfrid Morin
Energie	Jacques Thibeault

84413

Préparation d'un plan sur les espaces récréatifs de la ville

SHERBROOKE — En même temps qu'elle complète le travail de planification du nouveau plan directeur de zonage pour tout son territoire, la ville de Sherbrooke songe à planifier l'avenir de ses parcs dans son ensemble.

En atelier de travail, le conseil municipal a donné un accord de principe à la préparation d'un "plan d'équipement et de gestion des espaces récréatifs". Mais les questions à savoir qui réalisera le plan, le personnel de la ville ou des professionnels de l'extérieur, et où seront puisés les fonds nécessaires restent posés.

Donc le conseil serait bien d'accord que le plan en question s'avère une bonne idée. Mais il reste des contraintes d'argent et de personnel à analyser. On sait que le conseil n'a pas terminé l'étude en détails du budget d'opération 1983.

Jusqu'à maintenant, la ville de Sherbrooke a abordé la question des parcs de façon sectorielle. Dans un secteur de la ville, on évaluait les besoins en équipement et espaces récréatifs pour ce coin-là précisément.

On se dit que ça serait sûrement une bonne idée de prendre la bouchée plus large, et d'évaluer la situation et de prévoir les orientations pour tout le territoire de la ville.

carnet King wellington

REDIGÉ EN COLLABORATION

Danielle Beaulieu, étudiante à la faculté des sciences appliquées de l'université de Sherbrooke, recevra, le 9 décembre, des mains de M. **Jean Boisvert**, président de l'Ordre des ingénieurs du Québec, la bourse d'excellence de 1,000 $ décernée chaque année par cette corporation professionnelle...

— O —

Il arrive à **Jean Perreault** de fonctionner à contre-courant des traditions parfaitement établies même si elles ont fait leurs preuves... ainsi on l'a vu faire ses labours à la fin de l'automne au lieu du printemps... les incrédules peuvent toujours jeter un coup d'oeil sur sa pelouse de la rue Parc...

— O —

Alain Morissette tient à rappeler à tous les membres du personnel du département de psychiatrie du Centre hospitalier Hôtel-Dieu que la petite "swing" du temps des Fêtes se fera ce vendredi 3 décembre... "on s'en promet", a-t-il lui-même promis...

— O —

Si la Ligue nationale de hockey a son sénateur en la personne de **Serge Savard**, la ligue des P.T.E. (lire des Policiers têtus et entêtés) a le sien en la personne de **Claude Giroux**, défenseur tour à tour des victimes d'actes criminels, du système, de l'impôt, de la veuve, de l'orphelin, de l'incompris et du mangeur de sandwich de viande fumée...

— O —

Depuis qu'il a appris à compter les points au tennis, **Raymond Bonneau**, le Borg des pauvres, lance des défis à tout le monde... il n'a toutefois pas encore confirmé sa participation au Masters...

— O —

Les **retraités** de la ville de Sherbrooke attendent toujours avec impatience que le conseil tranche la question des ajustements du fonds de pension... une question en suspens depuis le 27 février 1982...

— O —

En plein Forum de Montréal, on a aperçu nul autre que **Pierre Gravel**, petit calepin noir à la main et crayon, griffonner des notes tout au long du match opposant les Canadiens aux Jets de Winnipeg... les plus perplexes parmi les observateurs se demandaient s'il n'était pas en train de préparer un de ses cours de prévention qu'il donne dans les écoles...

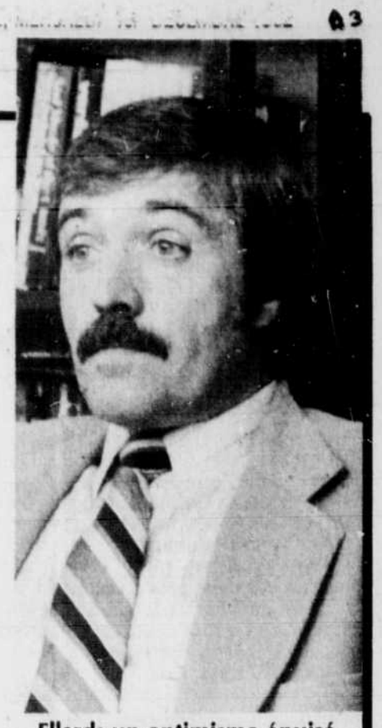
La Quotidienne
0516
603500


Les meubles BUREAU & BUREAU INC
600 ouest rue GALT SHERBROOKE
LAVEUSES-SECHEUSES Inglis
R. Bureau 569-9565 69916

TUILE CERAMIQUE
ROBERT VILLEMAIRE INC.
4230, King ouest, Sherbrooke, J1L 1W6, (Face au Motel La Réserve)
563-4030
Confiez vos travaux à des professionnels
Avant d'acheter, venez comparer nos prix et nos modèles.
Également distributeur des tuiles Ramka
Motel La Réserve
Boul. Bourque
Val Estrie
FONTAINE
TUILE CERAMIQUE ROBERT VILLEMAIRE
Rest. Elite
78437

• 2 ans directeur de l'École de musique... sans professeur, ni élève

Brian Ellard dénonce l'inaction de Québec et démissionne



Ellard: un optimisme épuisé.

par Pierrette Roy

SHERBROOKE — L'inaction du gouvernement devant le projet d'implantation de l'Ecole supérieure de musique de l'Université de Sherbrooke entraine la démission de son directeur Brian J. Ellard.

Cette nouvelle, transmise par M. Ellard lui-même, survient un peu plus de deux ans après que celui-ci ait commencé à assumer à temps complet la tâche de directeur de l'Ecole et après que l'on ait reporté à deux reprises déjà l'ouverture de l'Ecole. La démission du directeur est effective au 30 juin prochain et celui-ci quittera en même temps la direction musicale de l'Orchestre symphonique de Sherbrooke qu'il assume depuis le printemps 1981.

Selon le directeur démissionnaire, un report additionnel jusqu'en septembre 1984 de l'ouverture de l'Ecole est inévitable et pour M. Ellard qui se qualifie d'abord et avant tout d'universitaire, il est impensable de songer à supporter encore deux ans l'isolement dans lequel il a vécu au cours des deux précédentes années.

Un doyen sans professeurs

"Si j'étais resté jusqu'en 1984, j'aurais été un doyen de faculté finissant un premier mandat sans premier groupe de professeurs et sans premier groupe d'étudiants, explique-t-il au cours d'une entrevue. Je suis tanné de l'inertie totale du gouvernement dans ce dossier et j'en ai assez aussi de l'isolement dans lequel je vis depuis deux ans, sans autres collègues professeurs spécialisés."

Qualifiant les expériences que cette situation lui a néanmoins permis de vivre avec le Choeur symphonique et l'Orchestre symphonique "d'expériences parmi les plus riches et les plus heureuses de ma carrière", M. Ellard souligne que sa carrière n'en est cependant pas une ni de chef d'orchestre, ni de directeur musical.

"Travailler avec des étudiants constitue pour moi ni plus ni moins qu'un laboratoire mais ce sont quand même ces deux activités qui m'ont forcé à conserver un si bel optimisme, explique-t-il. Mais je n'ai jamais pu jouer le rôle pour lequel j'ai été engagé et, avec les coupures prévues au projet initial, l'école, si elle voit jamais le jour, ne sera jamais celle que l'on m'avait engagé à diriger."

Un optimisme épuisé

D'ailleurs, concernant l'avenir de cette école de musique, M. Ellard explique qu'il n'a aucune idée de ce qu'il peut réserver, soulignant que l'Université a toujours fait les démarches nécessaires dans ce dossier et tout ce qu'elle cherche à obtenir, c'est une réponse définitive qu'elle espère positive.

"Mon optimisme est désormais épuisé et au mieux, advenant une réponse très rapide du ministère de l'Education, l'école pourrait ouvrir en septembre 1984, note-t-il. Au pire, le gouvernement pourrait ne jamais répondre à nos demandes pressantes, laisser aller les choses et régler plutôt ses autres problèmes. Ce que je souhaite cependant c'est que ma démission provoquera des effets dans le milieu et aura des retombées positives. Pour ma part, j'ai atteint un point de non-retour et je ne changerai pas ma décision, quoiqu'il arrive, fidèle à la même loyauté qui m'a tenu ici."

Nouvelles fonctions

M. Ellard quittera son poste pour occuper celui de directeur du département de musique de l'Université Mount Allison à Sackville au Nouveau-Brunswick, une université un peu plus grosse que l'Université Bishop's dans laquelle le département de musique est le plus important département avec sa quinzaine de professeurs et sa centaine d'étudiants.

"C'est à regret que je quitte une région si riche en potentiel musical et dotée d'une université aussi sympathique, conclut-il. Mais je suis néanmoins heureux de pouvoir réintégrer un milieu que moi et ma famille considérons toujours comme chez-nous."

Au moment où il a été sollicité pour venir à Sherbrooke, M. Ellard exerçait les fonctions de doyen intérimaire de la Faculté des Arts de l'Université de Moncton.

Le recteur de l'Université M. Claude de Hamel n'a pas voulu commenter hier cette démission.

Une étudiante morte au CHUS

Selon 2 infirmières... l'état de la collégienne semblait se détériorer

• Le Dr Lévesque a constaté qu'elle était agitée... et a indiqué qu'il avait communiqué avec son patron par téléphone.

SHERBROOKE — L'infirmière coordonnatrice de nuit au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke a porté à l'attention du résident en pédiatrie entre 03 h. 30 et 04 h. son impression que l'état de la collégienne gardée sous observation à l'urgence se détériorait.

Mme Carole Pinard-Cloutier témoignait hier devant le coroner du district, Me Michel Durand, qui enquête sur les circonstances du décès de cette patiente le 11 janvier moins de 24 heures après son admission à l'hôpital vers 11 h. 15 à la suite d'une intoxication médicamenteuse.



Me Jean-Pierre Rancourt



Carole Pinard-Cloutier

Le résident a alors fait part à l'infirmière qu'il se rendrait au chevet de la malade.

Mme Pinard-Cloutier a expliqué qu'elle avait fait cette intervention auprès du Dr Gilles Lévesque après que l'infirmière Hélène Mercier lui eût demandé de vérifier son observation qui était de la même nature.

Elle a dit que l'adolescente parlait toute seule, gesticulait et avait exprimé de la peur lorsqu'elle s'est approchée de son lit.

L'infirmière coordonnatrice a mentionné qu'elle avait souligné au résident que cet état l'inquiétait.

Le Dr Lévesque a poursuivi sa déposition hier après que son avocat Jean-Pierre Rancourt eût demandé pour lui la protection de la loi.

Il a mentionné qu'il avait vu la patiente vers 04 h. et a constaté qu'elle était agitée, voulait se lever et semblait entendre des choses.

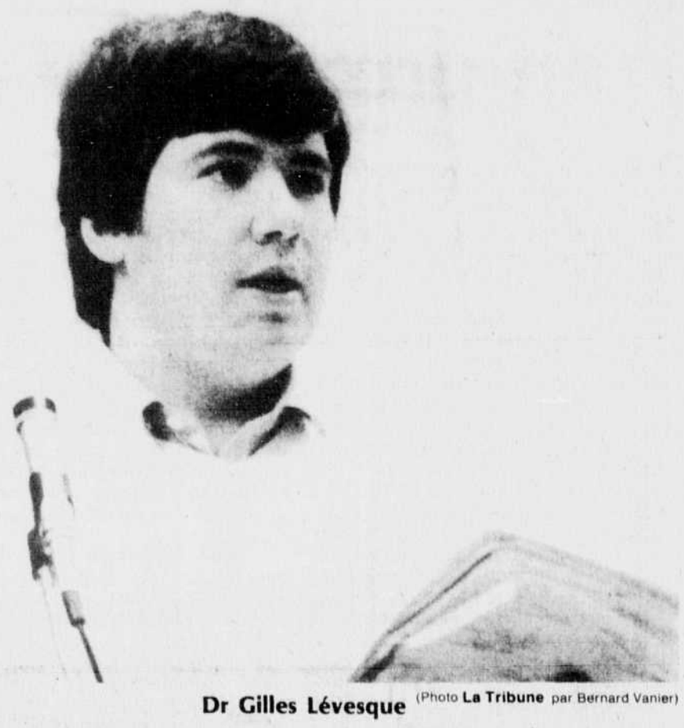
Le Dr Lévesque a souligné qu'il avait communiqué avec son patron par téléphone et lui a rapporté ses constatations.

Il a noté que son patron ne lui avait pas demandé le résultat du test de salycilémie (taux d'aspirine dans le sang) et il ne se souvient pas s'il lui en a parlé.

Le Dr Lévesque à déclaré qu'on avait alors conclu de poursuivre l'observation de la patiente après qu'on eût émis l'hypothèse qu'elle ait consommé du PCP ou de l'angel dust.

On se rappellera que l'adolescente avait raconté qu'elle a ingéré 30 comprimés de 222, 20 de chloretripolon, 10 d'actifed, six de gravol et trois de valium vers 20 heures.

Le personnel médical avait pensé à la possibilité qu'elle aurait pu simuler parce que son état paraissait normal plusieurs heures après l'ingurgitation alléguée et qu'on avait pas trouvé de fragments de pilules dans son liquide gastrique mais il avait néanmoins prescrit des examens de laboratoire.



Dr Gilles Lévesque (Photo La Tribune par Bernard Vanier)

La patiente avait été gardée sous observation à l'urgence.

Le Dr Lévesque a indiqué qu'il avait cherché de l'information au sujet de l'angel dust dans un abrégé de traitements d'urgence mais n'a pas consulté de centre spécialisé d'intoxication.

Il a dit qu'il était reparti au service de néonatalogie et s'attendait à être prévenu par le personnel infirmier de tout changement dans l'état de la patiente sous observation et a répété qu'il n'avait pas reçu de communication pendant le reste de la nuit.

Toujours interrogé par le procureur Thomas Walsh, le résident a admis qu'il n'était pas au courant à cette époque que la combinaison de salicytate (aspirine) et d'antihistaminique ou antidépressant (les autres médicaments) pouvait retarder l'apparition de symptômes d'intoxication.

Le Dr Lévesque a révélé qu'il avait rédigé ses notes d'évolution pendant que la patiente se trouvait au service des soins intermédiaires en pédiatrie où elle est décédée à la fin de l'avant-midi.

Il avait alors terminé sa garde de 24 heures en matinée mais il estresté auprès de la patiente.

On peut lire dans ce document "par la suite, soit environ 8 h. après ingestion, détérioration progressive état conscience à délire, hallucinations, désorientation, pouvant être compatible à psychose aigue d'intoxication médicamenteuse ou drogue."

Le Dr Lévesque a expliqué qu'il avait reçu à ce moment là un rapport verbal des infirmières.

Son rapport fait aussi état d'un taux de 74,13 pour le test de salicylémie.

L'enquête de Me Durand se poursuivra en matinée par le contre-interrogatoire du résident par Me Bertrand Lacombe, l'avocat de la famille de la collégienne originaire de la région métropolitaine.

FAITS DIVERS

• Finalement il se rend au tribunal

SHERBROOKE (psj) — Presque une semaine après sa fugue du Relais St-François, l'adolescent de 17 ans, suspect dans le vol au couteau perpétré à l'Accommodation Adam Enr, de la rue Princesse, mercredi dernier, s'est rendu de lui-même au tribunal de la Jeunesse, hier matin.

On rappelle que deux individus masqués et armés de couteaux avaient fait irruption dans l'accommodation, vers 17h30, pour remettre à la fois le contenu du tiroir-caisse et celui du coffre-fort.

Trente minutes plus tard, les membres de la division des enquêtes criminelles font à leur tour irruption dans un logement de la rue Courcelette où ils surprennent les deux suspects en train de compter l'argent du vol.

Tout est récupéré: suspects, argent et bijoux.

Déposé au Relais en soirée, l'adolescent saute la clôture et disparaît pendant que le complice attend au quartier général de la rue Marquette sa comparution devant un juge de la Cour des sessions de la paix, pour le lendemain matin.

Tout est maintenant rentré dans l'ordre.

• Briquets dont on ne voit la flamme

Des spécialistes de la vente de courants d'air auraient déjà fait quelques victimes à Sherbrooke, cet automne.

Encore hier, un propriétaire d'accommodation portait plainte au quartier général pour avoir donné un accompte de 50 $ sur une quantité à venir de briquets publicitaires. La commande passée était de plus de 400 briquets au montant de 315 $.

Le chèque de 50 $ donné en accompte a été retiré depuis un bon moment et pourtant jamais briquet, flamme, étincelle, escarbille même n'a fait son apparition.

Celui qui se disait de la compagnie "Promotion Gérard" portait sûrement bien son nom... la promotion finalement n'étant que pour lui.

On ne prend jamais trop de précautions avec les vendeurs itinérants de belles paroles et de courants d'air. On risque même de n'y voir que du feu... même si c'est à cela qu'on s'attend.

• Deux très courtes sorties

Même si leurs sorties sont parfois très courtes, elles sont presque toujours tapageuses et passent rarement inaperçues.

C'est ainsi qu'en fin d'avant-midi et en fin d'après-midi, hier, les pompiers de Sherbrooke ont mis le nez dehors d'abord pour aller voir de quoi retournait une senteur d'huile, rue Kingston. Il était 11h15 au moment de l'appel et à 11h37, les pompiers revenaient à la caserne.

Quant à la sortie de fin d'après-midi, elle les a conduits à l'hôtel Wellington... mais ce devait finalement être une défectuosité du système d'alarme qui a mis le "feu aux poudres"... au figuré bien entendu car il n'y avait ni feu ni fumée si bien qu'après les vérifications d'usage, les pompiers retournaient à la caserne. Tout cela, le temps d'un soupir: de 16h49 à 17h00.

Au palais du justice

Effraction... et lésions

SHERBROOKE (psj) — Le juge Luc Trudel, de la Cour des sessions de la paix, a cité à son procès, hier, Claude Distefano qui doit répondre d'une accusation d'introduction avec effraction aggravée de voies de fait avec lésions corporelles à l'endroit de Mme Hazel White, âgée de 54 ans, de Stanstead.

Distefano, âgé de 30 ans, de Stanstead reviendra donc au palais de justice le 10 janvier mais en Cour d'assises cette fois. Il aura également à faire face à une accusation d'avoir rôdé sur une propriété privée. La couronne étudiera de plus la possibilité d'ajouter à l'ensemble du dossier une accusation d'attentat à la pudeur.

Le procureur Paul Crépeau a demandé au juge Trudel d'amender la plainte d'introduction avec effraction en y ajoutant "dans l'intention de commettre un attentat à la pudeur" mais le juge Trudel, à ce stade des procédures, a préféré citer Distefano sur l'accusation telle que portée, ce qui n'empêchait pas la poursuite de porter d'autres accusations entre-temps.

Le défenseur Marc Montplaisir s'était objecté à l'amendement mais sans argumenter, laissant toute discrétion au juge Trudel.

Hier, le procureur Paul Crépeau a appelé à la barre la victime, Mme Smith, afin qu'elle racontât sa version des faits de l'incident remontant à quelque six mois.

"Je me trouvais dans la baignoire, j'étais sur le point de terminer mon bain quand j'ai vu la porter bouger. Sur le moment j'ai cru que c'était mon mari puis la première chose que j'ai sue: les lumières se sont éteintes."

Traduits au fur et à mesure, les propos de Mme Smith ont précisé que quelqu'un s'était approché et l'avait saisie. "Qui êtes-vous, que voulez-vous faire? ai-je crié puis quand j'ai regardé l'homme, je l'ai reconnu." Elle devait, à la demande de la poursuite, identifier Distefano comme étant l'homme qui avait pénétré dans sa maison, ce soir-là. Elle a ajouté qu'elle ne le connaissait pas tellement bien, mais savait son nom.

L'homme lui aurait toujours selon la version de la victime, saisi les seins. "Par la suite, il m'a saisi très fort, m'a pris les deux bras et m'a penché le visage dans l'eau, il m'a lancé de l'eau au visage et m'a maintenu le visage dans l'eau à tel point que je commençais à respirer de l'eau."

Le témoignage s'est arrêté là.

Mme Smith, aux questions du juge Trudel à savoir si elle avait subi des blessures, a simplement ajouté que ses deux bras étaient marqués de bleus de même que son dos mais qu'elle s'était rendue chez le médecin que trois jours après l'incident, soit lorsque les bleus ont fait leur apparition.

C'est à la suite de ce témoignage que la poursuite a demandé un amendement pour inclure dans l'acte d'accusation, un attentat à la pudeur.

Après avoir entendu le témoignage de la victime, le juge Trudel était suffisamment informé des faits pour faire subir à l'accusé son examen volontaire et le citer à son procès.

Faire face à 4 accusations

Le juge Luc Trudel, de la Cour des sessions de la paix, a fixé l'enquête préliminaire de Suzanne Bergeron, âgée de 18 ans, de Sherbrooke, au 25 janvier.

La jeune femme fait face à quatre accusations, à savoir introduction avec effraction, déguisement, possession d'une arme prohibée et voies de fait simple.

Cette comparution de Mlle Bregeron est une conséquence de l'incident survenu en soirée de dimanche dans un logement de la rue King est alors qu'une femme, le visage caché d'un foulard et la main armée d'un couteau, a fait irruption dans un appartement pour se retrouver face à face avec un couple.

L'homme maitrisait la femme pendant que la locataire allait chez une voisine alerter la police.

Mlle Bergeron qui a plaidé non coupable aux accusations et a opté pour un procès devant juge et jury a pu reprendre sa liberté après la comparution. Elle devra éviter le couple, victime de l'incident, garder la paix et avoir une bonne conduite.

Le défenseur Jean-Pierre Rancourt représentait Mlle Bergeron alors que Me Michel Ayotte agissait pour la poursuite.

500 $ et des travaux communautaires

Ayant plaidé coupable, le 27 mai, à des accusations réduites de conduite dangereuse et de délit de fuite, Georges Onicz, âgé de 35 ans, de Magog s'est vu condamner hier à un total de 500 $ en amendes.

Le juge Jean Drouin de la Cour des sessions de la paix a de plus assorti cette sentence d'une somme de 120 heures de travaux communautaires que l'accusé devra accomplir au cours de la prochaine année en rendant service à des personnes âgées.

Onicz est cet automobiliste qui avait fauché le pompier Ovila Charron qui était occupé à rouler des lances d'incendie à la suite d'une luttre contre le feu le 1er mars 1980 à la maison de Jean-Paul Bessette, de Magog.

Le pompier Charron avait subi des blessures à la tête nécessitant quelque 50 points de suture et une double fracture à une jambe. Cet accident l'avait écarté de son travail durant deux ans.

Le sergent Julien Boily de la Police de Magog avait procédé à l'arrestation de Onicz, à son domicile, après qu'un témoin eût relevé le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule suspect.

Au début des procédures, des accusations de négligence criminelle ayant causé des lésions corporelles et d'avoir illégalement omis de stopper le véhicule sur les lieux de l'accident.

Le défenseur François Gérin et le procureur Claude Chartrand avaient fait leurs représentations sur sentence le 9 novembre.

Ce qui a joué en faveur de l'accusé, c'est qu'avant cette affaire du 1er mars 1980, il n'avait jamais eu de démêlé avec la justice.

Séminaire Salésien

Opération "porte ouverte"

SHERBROOKE — Rencontre des professeurs, visite des deux pavillons, diffusion d'information relative aux critères d'admission et participation à quelques activités pratiquées par des élèves seront autant d'activités qui intéresseront les visiteurs à l'occasion d'une opération "porte ouverte" qui se déroulera au Séminaire salésien dimanche.

En effet, l'équipe du Séminaire salésien, de Sherbrooke, école secondaire privée pour garçons et filles, invite les futurs élèves et leurs paranets, ainsi que la population locale, à visiter le Séminaire dimanche prochain, le 5 décembre, à compter de 13 heures. Cette "porte ouverte" sera répétée aussi le 15 janvier, à compter de 13 heures.

L'objectif de cette pération "porte ouverte" est de faire connaitre à la population le projet éducatif salésien, le régime pédagogique de l'école, le régime administratif, les différentes activités scolaires et para-scolaires vécues par les élèves et les différentes caractéristiques du Séminaire salésien.

Les activités auxquelles se livreront les élèves au cours de la journée de dimanche et dont pourront être témoins les visiteurs sont des ateliers de cuir, d'arts plastiques, transfert d'images, club de sciences et dpautres encore.

M. Mario Lefebvre, du Séminaire salésien, dit que ies personnes intéressées à la visite et volant avoir de plus amples renseignements peuvent entrer en communication avec le secrétarit du Séminaire salésien.



Insémination artificielle de brebis: la première tentative avorte

par François Gougeon

SAWYERVILLE — La première tant attendue hier à la bergerie Malvibois de Sawyerville, qui consistait à l'insémination artificielle de 50 brebis et agnelles, n'a pu se dérouler comme prévu.

En effet, une opération trop hâtive de quelques heures seulement dans les préparatifs a empêché les employés de la ferme expérimentale de La Pocatière, du gouvernement québécois, de faire cette insémination.

"C'est décevant. Mais comme nous sommes dans une production nouvelle, que des données nous manquent encore, alors ç'est le genre de chose qui peut arriver. C'est pourquoi je recommande fortement la mise sur pied de cours de formation... ça aiderait grandement les producteurs voulant se lancer dans l'agneau", a dit M. Marie-Antoine Roy qui, avec sa compagne, Diane Duranleau, exploite la bergerie de Sawyerville, considérée comme l'une des plus importantes au Québec.

La technique d'insémination artificielle des brebis, d'ailleurs développée à la ferme expérimentale de La Pocatière, a certes déjà été utilisée mais hier, on l'aurait pratiquée pour la première fois au Québec sur un groupe aussi important de brebis.

Avant de procéder à l'insémination comme telle, il faut recourir à la technique dite des éponges. Cette éponge ayant la forme d'un bouchon de bouteille de vin est introduite dans la vagin de la femelle et, enduite d'une hormone à cette fin, empêche l'ovulation. Ces éponges y sont placées pour une période de 12 à 14 jours, selon qu'on se trouve en automne ou au printemps. Quand elles sont enlevées du vagin, on injecte alors une substance (equinex) qui déclenche l'ovulation. Le responsable des opérations dipose alors d'une période allant de 24 à 48 heures pour procéder à l'insémination artificielle (ou encore on laisse le bouc couvrir la femelle).

Or, ce qui s'est produit à la ferme Malvibois, où producteurs, vétérinaires et divers spécialistes s'étaient réunis pour l'événement d'hier après-midi, c'est que les éponges ont été enlevées une journée trop tôt, soit samedi au lieu de dimanche. "C'est désolant. Il nous manque encore des données. C'est tellement spécialisé ce genre de technique. Mais nous serons prêts pour l'autre insémination artificielle qui doit avoir lieu en janvier. Et cette fois, on compte fertiliser 200 brebis", a mentionné pour sa part Diane Duranleau.

Avantages incontestés

Cette intervention de la main humaine (avec les éponges) dans la période d'agnelage peut surprendre. Mais il faut comprendre que le cycle de la brebis se survient qu'une fois par année, à l'automne. Et les agneaux n'arrivent sur le marché qu'à la période de Pâques. C'est pourquoi la consommation de cette viande s'est surtout développée à ce moment. "Si nous voulons commercialiser l'agneau à d'autres périodes de l'année, à Noël par exemple, ou à tout autre moment, il faut pousser cette technique", reprend Diane Duranleau. En fait, c'est la survie même de la jeune industrie de l'agneau qui, voilà seulement quatre ans, en était à ses premiers balbutiements, qui en dépend.

En moyenne, la brebis donne 1.3 petit par année et avec la méthode des éponges, on peut facilement augmenter ce taux. "Autrement dit, explique M. Maurice Poirier, de l'Union des producteurs agricoles de l'Estrie, au lieu d'un agnelage par année, il sera possible d'en arriver à trois en deux ans."

Le responsable de ces expériences pour le bureau de Québec du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Pierre Demers, précise de plus que l'application des éponges permet de synchroniser le cycle d'ovulation de la femelle. "De cette façon, dit-il, le producteur peut, dans une seule semaine, concentrer toutes les activités entourant la reproduction des animaux".

Quant à l'insémination artificielle, elle permet d'obtenir des animaux qui, à la naissance, seront plus sains, plus vigoureux, bref, d'une meilleure qualité. Et ce, parce que les boucs chez qui est prélevé le sperme sont des bêtes tirées sur le volet. Mais pour l'instant, on ne possède aucune méthode de congélation de le semence et c'est pourquoi les techniciens sont arrivés la journée même le liquide séminal fraichement recueillis à la station de recherche de La Pocatière.

A tout événement, l'expérience d'hier n'a pas réussi, mais on se promet bien de faire un grand succès de celle qui aura lieu en janvier, alors qu'un troupeau imposant de 200 femelles seront ainsi fertilisées.



(Photo La Tribune)

Des agneaux de la bergerie Malvibois, de Sawyerville, où les propriétaires auront mis en marché environ 900 agneaux en 1982.

La consommation d'agneau en progression au Québec

SAWYERVILLE (FG) — "La consommation d'agneau est en progression au Québec. Et ça ne fait que commencer... prenons le fromage et le yogourt: il y a 10 ans, les gens n'en mangeaient à peu près pas et maintenant ce sont des produits très recherchés."

Propriétaire, avec sa compagne, Diane Duranleau, de l'une des plus importantes bergeries au Québec, M. Marie-Antoine Roy, de Sawyerville, soutient que les perspectives d'avenir pour cette production actuellement en voie de développement s'avèrent excellentes. "Parce que la viande d'agneau, quand l'animal est âgé de 7 à 8 mois, est tout simplement exquise. Cette viande n'a pas le goût du mouton et les consommateurs qui ont été déçus en en faisant l'expérience, ignoraient tout des méthodes de cuisson. C'est que la viande d'agneau ne se cuit pas comme le boeuf", lance le producteur, qui préside également aux destinées du Syndicat des producteurs d'agneau de l'Estrie, formé il y a deux ans.

La mauvaise réputation de cette viande tient aussi au fait que les gens ont, dans le passé, dégusté de l'agneau rendu trop vieux (environ un an), donc devenu un mouton, et dont on dit qu'il a 'un goût de laine'. Le mouton comme tel est plus populaire auprès des différentes ethnies (Grecs, Marocains, etc) qui se concentrent surtout à Montréal.

M. Roy s'est lancé dans ce domaine il y a quatre ans et depuis, le nombre des abattages n'a cessé de croître. "En 1981, j'ai mis en marché 475 agneaux. Cette année, j'en suis déjà rendu à 900 et pour 1983, je prévois dépasser le chiffre de 1,000", exprime M. Roy. Pour l'instant, les producteurs québécois d'agneau ne sont pas encore intégrés au grandes chaînes d'alimentation. Dans le cas de M. Roy, environ le cinquième de sa production est écoulé localement, par des consommateurs de la région qui se rendent chez-lui pour acheter ce dont ils ont besoin. Le reste est vendu à l'encan de St-Hyacinthe et prend la direction de Montréal, qui constitue la grosse part du marché au Québec.

"Pour l'instant, le problème, c'est que les grandes chaînes ne peuvent acheter de l'agneau du Québec pour la simple raison que les producteurs ne peuvent garantir la livraison de quantités suffisantes et ce, régulièrement. On est actuellement dans une période de flottement. Il faut absolument augmenter la production d'agneau pour pouvoir à la fois, baisser les prix et écouler de plus grandes quantités. On comprend dès lors l'importance des techniques d'insémination artificielle qui permettront d'augmenter le troupeau", indique pour sa part M. Maurice Poirier, un permanent de l'Union des producteurs agricoles, responsable de ce dossier à la fédération de Sherbrooke.

Tout un paradoxe pour l'instant la situation dans cette production. On estime que les quelque 760 producteurs au Québec, qui contrôlent un toupeau de 75,000 brebis au total, ne répondent qu'à 7 pour cent aux besoins de cette province. Le reste est importé de Nouvelle-Zélande, de l'Ontario, de l'Ouest canadien et des Etats-Unis. "Pour l'année prochaine, nous voulons augmenter cela à 10 ou 11 pour cent", reprend M. Poirier.

Fortes fluctuations des prix de l'agneau

SAWYERVILLE — Même si les producteurs d'agneau ont leur plan conjoint depuis septembre, cela n'empêche pas les prix de cette denrée de connaître des fluctuations phénoménales.

"Tout cela, à cause de la façon dont la production se fait actuellement. C'est-à-dire que le gros de la demande se produit à Pâques. Alors, les prix sont intéressants. Puis, trois semaines après, la demande diminue et en juin et juillet, on se retrouve avec des quantités incroyables en raison du cycle de l'agnelage", expose M. Maurice Poirier. Voilà pourquoi on voit en l'espace de quelques semaines seulement les prix varier de 2.45 $ la livre à 1.50 $ pour les producteurs.

L'an dernier, la situation fut tellement catastrophique que la jeune industrie a failli complètement disparaître. "Ce qui a sauvé les producteurs, c'est l'assurance-stabilisation, qui a justement permis une certaine stabilité des revenus", dit M. Poirier.

La région de l'Estrie compte une soixantaine de producteurs ayant 50 têtes et plus (en tout environ 90 agriculteurs produisent de l'agneau), qui se concentrent notamment dans deux grands secteurs, la zone Richmond-St-Georges-Stoke et celle de Sutton-Bromont. On en retrouve aussi çà et là sur tout le territoire. Ces producteurs, tout comme leurs collègues des autres régions du Québec, n'arrivent pas à compétitionner la Nouvelle-Zélande au niveau des prix. "Nos prix sont d'environ 30 pour cent plus élevés que ceux des producteurs de la Nouvelle-Zélande. C'est que dans ce pays, l'élevage ne coûte à peu près rien: cela se pratique dans de grands pâturages, là où les animaux broutent directement sur le sol. Et puis le climat est très propice. Tandis que chez nous, les agneaux sont nourris à la moulée, il faut prévoir des bâtiments, le chauffage, l'électricité et que d'autres. Nos coûts de production sont très élevés par rapport aux producteurs de Nouvelle-Zélande", mentionne M. Poirier.

Mais, encore là, la hausse du nombre de têtes dans les bergeries est la meilleure solution pour espérer une baisse des coûts. "L'insémination artificielle, dit-il, permet justement d'augmenter le nombre d'agnelages dans une année. Et à la longue, on peut anticiper une certaine diminution des coûts de production."

En plus de pousser sur les quantités, les producteurs veulent aussi accroître la qualité des agneaux. "Au lieu de produire des carcasses de 40 ou 45 livres, nous voulons les rendre à 55 livres. Mais pas uniquement en les engraissant. Il faut plutôt produire une charpente plus haute sur pattes et plus longue. Car question de gras, il faut en éliminer le plus possible: le consommateur n'en veut plus", indique M. Marie-Antoine Roy.

Finalement, comme la quantité de bêtes mise sur le marché augmente annuellement, on travaillera dans l'avenir à trouver un débouché pour la laine.

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
Directeur du service du tirage

Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelots et routes motorisées, 1 an $110.00, 6 mois $70.00, 3 mois $40.00, 1 mois $15.00. Hors de notre territoire immédiat, Etats-Unis et autres pays, 1 an $165.00, 6 mois $100.00, 3 mois $65.00, 1 mois $25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circultion ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos facsimilées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune.

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

Zellers

Du 2 au 4 décembre ou jusqu'à épuisement des stocks

PLEIN FEUX SUR LES APPAREILS SON ET IMAGE

De 25% à 50% de rabais

"SANYO, LLOYD'S, COLECO, MATTEL PARKER BROS., PROSONIC, YASHICA, KODAK"



SOLDE 'SON & IMAGE'

Radios portatifs, magnétophones à cassettes, radios-réveil, platines-cassettes, chaînes stéréo, calculatrices, jeux vidéo manuels, disques, jeux d'échecs et appareils photos en solde.

Les articles peuvent varier d'un magasin à l'autre.

Magnétophone à cassette "Sanyo" Radio AM/FM — Rég. 199.97 — Spécial 149.99	**Calculatrices** "A.P.F.", 4 fonctions — Rég. 19.99 — Spécial 10.00	**Jeu d'échecs** "Challenger" — Rég. 99.95 — Spécial 59.00
Magnétophone à cassette Radio AM/FM — Rég. 149.99 — Spécial 99.00	**Calculatrice** mini, LCD — Rég. 19.99 — Spécial 10.00	**Jeux électronique** Major Morgan — Rég. 19.99 — Spécial 10.00
Radio-réveil "Lloyds" AM/FM — Rég. 49.95 — Spécial 34.99	**Ensemble cadeau** Calculatrice et crayons — Rég. 28.88 — Spécial 19.00	**Caméra Instamatic** Modèle 110 — Rég. 29.99 — Spécial 20.00
Radios portatives "Magnasonic" AM — Rég. 6.99 — Spécial 4.00	**Ensemble cadeau** Calculatrice et montre — Rég. 28.88 — Spécial 19.00	**Caméras "Ektralite 10"** Avec étui — Rég. 44.95 — Spécial 30.00
Radios portatives AM/FM — Rég. 59.95 — Spécial 45.00	**Jeux d'échecs** "Challenger 7" — Rég. 195.95 — Spécial 99.00	**Longs jeux** "The Rolling Stones" — Rég. 6.99 — Spécial 4.00
Longs jeux "Fernand Gignac" — Rég. 6.99 — Spécial 4.00	**Vaste assortiment de longs jeux** — Rég. 6.99 — Spécial 4.00	Vaste assortiment **de cassettes et 8 pistes** — Rég. 7.99 — Spécial 4.50

Zellers

Galeries Quatre Saisons
940 nord, 13e Avenue Sherbrooke

84792

Règlement d'emprunt de 35,200 $ adopté à Rock-Forest

92 contribuables seulement opposés au projet

par François Gougeon

ROCK-FOREST — La tempête annoncée à Rock-Forest a été vite apaisée, hier soir, alors que l'adoption du règlement 515 prévoyant un emprunt maximal de 35,200 $ pour l'achat et l'aménagement du parc de stationnement du centre communautaire St-Roch, actuellement la propriété de la fabrique, a été approuvée par les propriétaires.

En effet, seulement 92 payeurs de taxes se sont présentés à l'hôtel de ville de Rock-Forest pour s'opposer à la décision du conseil. Toutefois, selon la loi, il en aurait fallu 354. Le maire Laurent Boudreau a indiqué que l'administration irait de l'avant dans la transaction avec la fabrique de la paroisse St-Roch et dans les travaux à entreprendre. Et ce, dès que le tout aura été ratifié par le ministère des Affaires municipales; procédure régulière en un tel cas.

Visiblement heureux des résultats, le maire a rajouté: "La population a décidé d'appuyer la majorité du conseil pour permettre la réalisation de ce projet. La dépense est justifiée car le centre communautaire est utilisé par des milliers de citoyens. En 28 jours, selon un relevé, 3,565 personnes s'y sont déplacés et à certains jours, on y compte plus de 300 personnes. Et il ne faut pas oublier que la fabrique met elle-même 45,000 $ pour améliorer le stationnement, sur son côté. Il s'agit d'un projet commun."

Équité

Quant à l'emprunt, constituant en définitive le point d'achoppement, et devant représenter environ 58,000 $ d'ici les 15 prochaines années, M. Boudreau a soutenu qu'il s'agissait d'un principe d'équité. "Il ne serait pas juste que les gens demeurant actuellement chez nous paient d'un coup un investissement qui durera plus de 25 ans. Les gens qui viendront s'établir dans les prochaines années doivent eux-aussi payer leur part. Et puis, 5,000 $ par année en intérêt, c'est minime pour une population de 11,000 personnes", a-t-il notamment glissé à cet effet.

Chicane d'évaluateurs

L'assemblée s'est déroulée dans le calme et sauf une 'chicane' d'évaluateurs, les gens venaient inscrire leur désaccord et retournaient sagement s'asseoir ou quittaient immédiatement les lieux.

Pour ce qui est des évaluateurs, M. Gilles Jeanson a rappelé ce que l'on pouvait lire dans l'édition de mardi de La Tribune, à l'effet que la municipalité paie un prix beaucoup trop élevé pour le terrain de 10,000 pieds carrés. Il a cité une liste d'exemples montrant que dans le secteur du centre communautaire, les prix varient de 23¢ à 43¢ du pied carré, mais jamais de 1.40 $. L'évaluateur mandaté par la municipalité, M. Jacques Paul, a réagi en indiquant que ces chiffres référeaient à l'évaluation imposable, mais pas à la valeur marchande. Il a soutenu au contraire que la moyenne des ventes dans le secteur réalisées en 1979 s'établissaient à 1.26 $ du pied carré. Quant à une servitude, il a mentionné qu'il était impossible de s'en prévaloir, car la municipalité possède déjà une bande de passage de 35 pieds. "Puis pour l'expropriation, il en coûterait 8,000 $ seulement pour préparer le dossier", a conclu M. Paul.

Villes frontalières négligées?: Tessier ne peut commenter

SHERBROOKE (FG) — Le député fédéral Claude Tessier n'a pu apporter ses commentaires, hier, à la nouvelle voulant que le secteur des Villes frontalières ait été négligé mais sa région d'origine, Lac-Mégantic, favorisée, pour ce qui est de la création de projets communautaires.

Et ce, pour la simple raison que le député de Mégantic-Compton-Stan stead aux Communes se trouve depuis dimanche dernier et ce, jusqu'au 10 décembre, à l'extérieur du pays.

M. Tessier assiste actuellement à une commission inter-parlementaire qui fait le point sur les ressources humaines et qui se déroule à Rio, au Brésil.

À son bureau d'Ottawa, on n'a pas voulu réagir, disant simplement qu'il "est tout à fait normal que M. Tessier commente lui-même les informations le concernant directement."

Du reste, les propos des membres du Comité d'adaption de la main-d'oeuvre (CAMO), et particulier de M. Armand Paré, ne surprennent guère. Il fallait en effet s'attendre à des réactions du groupe présidé par Me Albert Gauthier, notamment parce que le député Claude Tessier ne s'est pas gêné pour affirmer à diverses reprises que "le CAMO fait fausse route". Le représentant libéral voulait dire par là que le CAMO manquait la chance d'obtenir des fonds pour certains programmes.

Mais le groupe nie énergiquement ces propos et blâme plutôt le député pour les difficultés à le rejoindre et surtout, pour son "manque de pression" dans les dossiers soumis par le CAMO et visant justement à créer de projets d'urgence, afin de soulager un tant soit peu le chômage dans la région qui dépasse les 35 pour cent depuis la fermeture de l'usine Butterfield, de Rock-Island.

La vie dans les Cantons



Projets communautaires

Le député fédéral de Missisquoi, M. André Bachand et le maire de Magog, M. Antonio Lacasse, ont accueilli les neuf responsables des projets de développement communautaires acceptés récemment à Magog. (Photo **La Tribune** par Gilles Pelloille)



Visite remarquée

Lors de sa visite fort remarquée à Sherbrooke, le Grand Haut-Commandeur de la Loge des Elans du Canada, M. Ron Whiterell, a remis officiellement les pouvoirs de la Loge 67 des Elans de Sherbrooke à M. Jacques Doyon, Haut-Commandeur depuis octobre. Le président provincial Clément Roberge a bien voulu participer à ce geste symbolique.



Voyage en Floride

Lors d'une soirée organisée par Bob Dandurand et Ghyslain Delage et qui s'adressait aux employés d'hôtellerie, Mlle Colette Martineau, serveuse au motel La Source de Coaticook, (au centre) a gagné un voyage pour 2 en Floride. Elle est entourée de Bob Dandurand et de Jacques Villeneuve. (Photo **La Tribune** par Bernard Vanier)



METRO

NOUVEAU MARCHE METRO
"MARCHE BELVEDERE"
1905 Belvédère sud — Sherbrooke

PROPRIÉTAIRES



Jean-Louis Faucher



Suzanne Faucher



Roger Dupont
gérant du magasin



André Leclerc
gérant des viandes



Denis Lacroix
gérant des fruits et légumes

Invitation spéciale

Il nous fait plaisir de lancer une invitation toute spéciale à la population en général et tout particulièrement aux gens des quartiers Sud et Sud-Ouest à profiter de nos prix avantageux ainsi que de notre service à la clientèle digne de mention méritoire.

LE MARCHE BELVEDERE VOUS OFFRE:

- BAS PRIX "METRO"
- RABAIS ADDITIONNELS EN MAGASIN
- QUALITE ET FRAICHEUR DES VIANDES
- EXCELLENTS FRUITS ET LEGUMES
- PROPRETE IMPECCABLE
- PERSONNEL COURTOIS ET EXPERIMENTE
- VASTE STATIONNEMENT POUR 85 VOITURES
- SERVICE DE LIVRAISON

Consultez la circulaire spéciale insérée dans La Tribune de samedi, le 27 novembre. Et voyez les produits annoncés à chaque semaine dans votre journal "La Tribune".

85000

METRO

Malaise à l'UPA

SHERBROOKE (YR) — Le conseil d'administration de l'Union des producteurs agricoles de Sherbrooke vient de congédier l'adjoint au directeur général de l'organisme, M. Bernard Houle.

Interrogé à ce sujet, M. Jacques Blais, président de l'UPA pour la région de Sherbrooke, a déclaré qu'il s'agit d'un problème de régie interne, qui ne doit pas se retrouver sur la place publique.

"Toutefois, de poursuivre M. Blais, nous avons fait face à nos problèmes et nous avons pris les moyens pour les régler".

Le congédiement de M. Houle, un ardent militant de l'UPA, depuis plusieurs années, a créé un remous parmi les membres du personnel du syndicat agricole, ainsi que parmi certains membres de la base.

Trois renvois

Il a été possible d'apprendre qu'il existe un malaise à l'Union des producteurs agricoles, puisque l'on signale trois renvois et trois démissions parmi le personnel, au cours des derniers six mois. De plus, il ressort qu'une quinzaine d'employés de l'UPA ont dû quitter leurs postes ou ont tout simplement été congédiés, au cours des six dernières années. Le moins qu'on puisse conclure, après des entretiens avec quelques membres du personnel, c'est que la sécurité d'emploi n'y est pas vécue en toute tranquilité.

Interrogé à la suite de son congédiement, M. Bernard Houle a précisé qu'il ne veut faire aucun commentaire, pour le moment, sur cet évènement.

"Je suis moi-même producteur agricole, de dire M. Houle, et j'entends profiter de cette occasion pour agrandir ma ferme. En plus de posséder un statut de cadre, à l'intérieur de l'UPA, M. Houle est également un élu, qui siège dans la structure du syndicat.

"On continue a fonctionner comme organisme", de commenter M. Jacques Blais. Par ailleurs, chez les employés, certains considèrent que c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Résidence ravagée par un incendie aux Trois-Lacs

TROIS-LACS (YR) — Un violent incendie a causé des dommages considérables à la résidence de M. Richard Pelletier, située au 110, de la 16e avenue, aux Trois-Lacs.

Le feu a été découvert par des voisins, aux environs de 8 heures 30, hier matin, alors que M. et Mme Pelletier venaient de quitter leur domicile pour se rendre au travail et qu'il ne se trouvait plus personne à la maison.

L'enquête est présentement en cours pour déterminer la cause de l'incendie, qui demeurait inconnue aux enquêteurs du service des incendies de la ville d'Asbestos, qui se sont rendus sur les lieux, sous la gouverne de leur directeur, M. Nelson Raymond.

La lutte contre le feu a duré environ 2 heures. La structure extérieure de l'édifice est restée debout, mais les dégâts sont considérables, à l'intérieur.

Personne n'a été blessé au cours de la lutte contre le feu.

Adolescent arrêté après une longue enquête

RICHMOND (YR) — Le directeur de la police municipale de Richmond, M. Emerill Perreault, a procédé à l'arrestation d'un adolescent de cette ville, à la suite d'une longue enquête.

M. Perreault a souligné que l'adolescent sera remis entre les mains du service de protection de la jeunesse et qu'il comparaîtra vraisemblement devant le tribunal de la jeunesse, dans quelques jours.

Le jeune délinquant devra répondre de trois vols par effraction dans des résidences, perpétrés en février, mars et juillet.

Le directeur de la police municipale de Richmond n'a pu s'empêcher de faire remarquer que les grands responsables des vols commis par des mineurs et aussi par des adultes, sont les receleurs, qui constituent un débouché pour les objets volés.

"De plus, bien souvent, de souligner M. Perreault, les voleurs ne reçoivent qu'un montant ridicule du receleur, pour les objets volés".

Raoul Roy opte pour un procès devant jury

SHERBROOKE — Raoul Roy a opté pour un procès devant un jury pour répondre du fait d'avoir causé la mort de M. Gérard Jolin par négligence criminelle au volant le 1er mai 1982 à Wotton.

Il avait été cité hier devant le magistrat Yvon Roberge de la Cour des sessions de la paix.

Roy, âgé de 54 ans, d'Asbestos, subira son enquête préliminaire le 18 janvier prochain.

La poursuite était représentée par Me Paul Crépeau tandis que Me Jean-Pierre Rancourt occupe pour la défense.

On versera vraisemblablement à l'enquête une copie des dépositions faites devant le coroner en marge de cet incident.

A Magog

Le conseil favorable à une bibliothèque municipale

MAGOG (GP) — Reprenant un point important de sa campagne électorale, le conseiller Denis Lacasse a reçu l'appui du conseil municipal pour entreprendre les démarches nécessaires à l'implantation d'une bibliothèque municipale à Magog.

Cette nouvelle institution pourrait voir le jour grâce à la fusion de la bibliothèque de la polyvalente La Ruche et de la Bibliothèque Memphrémagog qui est un organisme privé sans but lucratif.

M. Denis Lacasse a obtenu le mandat de représenter la municipalité auprès du conseil d'administration de la Bibliothèque Memphrémagog pour négocier un protocole d'entente tripartite avec la Commission scolaire régionale de l'Estrie (CSRE).

L'intégration des deux bibliothèques pourrait se faire pour Noël mais le conseiller Lacasse ne veut rien promettre. "Il se peut que je rêve en souhaitant faire ce cadeau aux Magogois pour les Fêtes, dit-il, mais je vais faire mon possible en ce sens".

Les locaux de La Ruche seraient retenus pour y installer la nouvelle bibliothèque qui se retrouverait riche des volumes des deux organismes dont elle serait issue.

Enfin, le conseil municipal a recommandé à M. Denis Lacasse de téployer autant de zèle à réduire les dépenses d'installation des nouveaux locaux, qu'a obtenir l'accord des deux partenaires de la ville!

PHARMA-CENTRE
Cumberland
Des économies 7 jours par semaine

10% D'ESCOMPTE TOUS LES DIMANCHES

Oui, tous les dimanches, obtenez 10% d'escompte supplémentaire sur nos bas prix de tous les jours. Centre d'achats King, Sherbrooke, aux Galeries Quatre-Saisons, Sherbrooke, et au 28, rue Child, Coaticook.

SUPER SPECIAUX DE NOTRE BOUTIQUE DE COSMETIQUES!

TELEPHONE
INTERRUPTEUR MODULAIRE. SONNERIE ET BOUTON DE COMPOSITION. ENTIEREMENT GARANTIE! PIECE 24.99

MINI-COLLECTION DE FRAGRANCES
ANAIS-ANAIS, FIDJI, J'AI OSE, MAGIE NOIRE ET O DE LANCOME L'ENSEMBLE 12.00

CACHET DE MATCHABELLI
ENSEMBLE COMPRENANT BAIN MOUSSANT, 50 mL LOTION, 60 mL COLOGNE, 18 g L'ENSEMBLE 12.99

JEAN NATE
ENSEMBLE COMPRENANT BAIN MOUSSANT, 60 mL FRICTION, 60 mL L'ENSEMBLE 3.59

BABE DE FABERGE
ENSEMBLE COMPRENANT TACL, 50 g COLOGNE, 57 mL L'ENSEMBLE 10.99

CLAUDE D'ENRY
TROUSSE A MAQUILLAGE COMPRENANT 12 OMBRES A PAUPIERES, 2 PINCEAUX, 1 MASCARA ET 1 FARD A JOUES L'ENSEMBLE 15.00

DELAGAR ENSEMBLE ROSE MING
COMPRENANT 6 CUBES POUR LE BAIN ET 1 SAVONNIER DE LUXE L'ENS. 2.99

STYLO-MONTRE LDC
Stylo de ton argent avec montre intégrée au manche. Indique l'heure, minute, seconde, mois, date. ENTIEREMENT GARANTI PIECE 3.88

Jerome Alexander MIROIR ELECTRIQUE
REG. & grossissant. SE POSE SUR PIED OU AU MUR. ENTIEREMENT GARANTI PIECE 19.99

ENSEMBLE DE COUTEAUX
POUR LA CUISINE 5 PIECES 9.99

ANNABELLA
EAU DE PARFUM 30 mL 8.00

ENSEMBLE DE SAVONS
IMPORTES D'EUROPE FRAGRANCES ASSORTIES BOITE DE 3 4.50

MONTRE DIGITALE
5-FONCTIONS
Pour homme et femme.
Indique l'heure, minute, seconde, mois, date. Or ou argent.
ENTIEREMENT GARANTIE PIECE 4.88

BLACK MAGIC
ASSORTIMENT DE CHOCOLATS 1 LIVRE 4.29

OVATION
MENTHE CHOCOLATEE 125 g 1.99

PLANTERS
ARACHIDES ROTIES A SEC 325 g 1.65

YARDLEY
SAVONS D'HOTESSE FRAGRANCES ASSORTIES BOITE DE 2 4.99

CHARLIE DE REVLON
COLOGNE EN ATOMISEUR 9 g 3.99

SACHET DE FLEURS
POT POURRI PIECE 3.59

CIE DE JACQUELINE COCHRAN
COLOGNE EN ATOMISEUR 15 mL 5.59

RADIO AM/FM
AVEC CASQUE D'ECOUTE
Comprend étui de transport et bandoulière pratique.
ENTIEREMENT GARANTI 19.88

MATCHABELLI POUR HOMME
ENSEMBLE COMPRENANT LOTION APRES-RASAGE, 50 mL COLOGNE, 60 mL 14.99

EXCLUSIF A CUMBERLAND FALERNE POUR HOMMES
EAU DE TOILETTE 100 mL 9.00

BRUT 33 POUR HOMME
ENSEMBLE COMPRENANT SAVON SUR CORDE, LOTION, 120 mL 4.69

WESTCLOX
REVEIL AU QUARTZ REG.: 29.98 PIECE 15.99

CALCULATRICE A ENERGIE SOLAIRE
ENTIEREMENT GARANTIE PIECE 9.99

GILLETTE
GOOD NEWS RASOIRS PAQUET DE 4 49¢

LUX
DETERGENT LIQUIDE 1 LITRE 1.69

WHITE SWAN ESSUIE-TOUT
2 ROULEAUX 99¢

CHARLES CAVELLE SECHOIR A CHEVEUX PROFESSIONNEL
1500 WATTS
ENTIEREMENT GARANTI PIECE 11.99

PHOTOS COULEURS!
*TOUS FILMS COULEURS DE 12 POSES 4.49 *PROCEDE C-41
OFFRE DE POSTER COULEUR 20"x24" A PARTIR DE VOTRE NEGATIF PREFERE* 9.77
L'OFFRE SE TERMINE LE 14 DECEMBRE 1982 *PROCEDE C-41

CARTES DE NOEL
ASSORTIMENT DE 20 1.29

EMBALLAGE DE NOEL
26" x 400" 8 ROULEAUX 1.69

ETIQUETTES ET AUTO-COLLANTS
PAQUET DE 150 69¢

GLACONS METALLIQUES
ININFLAMMABLES PAQUET DE 500 39¢

ENSEMBLE DE 20 MINI-LUMIERES
INTERIEURES 1.69

ENSEMBLE DE 25 LUMIERES
EXTERIEURES 9.44

100% GARANTIE!
Si n'importe lequel des appareils électriques pour cheveux achetés chez Cumberland cessait de fonctionner normalement dans une période d'un an après l'achat, Cumberland le remplacera gratuitement...SANS POSER DE QUESTIONS! Veuillez conserver votre coupon de caisse.

Jerome Alexander FER A FRISER 60 WATTS 11.99 PIECE
2 DANS 1 ENSEMBLE DE FER A FRISER 9.99 PIECE

Jerome Alexander BROSSE CHAUFFANTE 5.29

Jerome Alexander SECHOIR A CHEVEUX COMPACT
1200 WATTS PIECE 9.99

EMBALLAGE CADEAU GRATUIT! DANS TOUS NOS MAGASINS

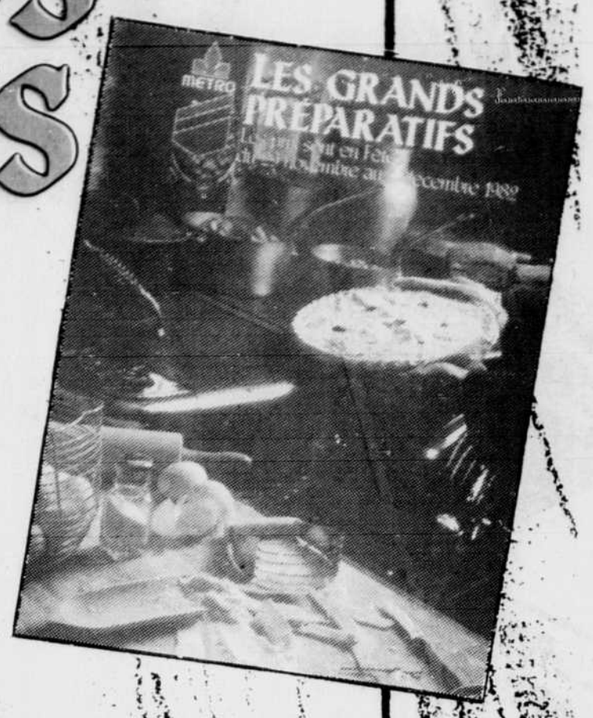
La vente commence mercredi le 1er décembre et se termine mardi le 7 décembre 1982 ou jusqu'à épuisement des stocks. Tous les articles ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins. Les photographies figurent à titre d'illustration seulement. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités par client.

CENTRE D'ACHATS KING SHERBROOKE — OUVERT LE DIMANCHE — Gabriel A Zako prop
GALERIES QUATRE-SAISONS SHERBROOKE — OUVERT LE DIMANCHE — Louis Abdalla et Gabriel A Zako prop
COATICOOK 28, RUE CHILD — OUVERT LE DIMANCHE — Louis Abdalla prop

Prix en vigueur au comptoir seulement. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités
83712

METRO

LES GRANDS PRÉPARATIFS



Recherchez notre cahier publicitaire rempli de prix très spéciaux... Chez Métro, les prix sont en Fêtes

LONGE DE PORC FRAIS
bout de côte,
env. 1,3 kg (3 lb)

2,60$ /kg
1,18$ /lb

BOEUF HACHÉ MI-MAIGRE

3,48$ /kg
1,58$ /lb

BANANES DÔLE
gros fruit
Produit du Honduras

64¢ /kg
29¢ /lb

MARGARINE MOLLE LACTANTIA
(disponible au Québec seulement)
cont. 907 g

1,39$

OEUFS
Calibre gros,
Canada A, 1 douz.

1,07$

BOISSON GAZEUSE PEPSI-COLA
régulier ou Diet,
bouteilles consignées 6/750 mL

2,57$

Les prix annoncés dans cette page sont en vigueur dans tous les magasins de vos maîtres épiciers Métro du lundi 29 novembre au samedi 4 décembre 1982 jusqu'à la fermeture des magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.
Il est possible que certains articles ne soient plus disponibles. Si un article venait à manquer, n'hésitez pas à demander un bon d'achat différé.
Pas de vente aux marchands.

84525

On connaît not' monde!

METRO

Un délicieux complément à vos hors-d'oeuvre!

CORNICHONS TRANCHÉS SUCRÉS
MARINADES SUCRÉES
PETITS CORNICHONS À L'ANETH
À L'ANCIENNE OU RÉGULIER
CORONATION
bocal 750 mL

1,37$

PETITS GHERKINS MARINÉS SUCRÉS OU SURS
OIGNONS MARINÉS SUCRÉS OU SURS
CORONATION
bocal 375 mL

1,48$



CERISES AU MARASQUIN
CORONATION
bocal 375 mL

2,49$

OLIVES ESPAGNOLES REINE
OLIVES MANZANILLA FARCIES
avec pâtes de piment,
CORONATION
bocal 500 mL

1,99$

Les prix annoncés dans cette page sont en vigueur dans tous les magasins de vos maîtres épiciers Métro du lundi 29 novembre au samedi 4 décembre 1982 jusqu'à la fermeture des magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Il est possible que certains articles ne soient plus disponibles. Si un article venait à manquer, n'hésitez pas à demander un bon d'achat différé. Pas de vente aux marchands. Photos à titre indicatif seulement.

84527

METRO

Relocalisation de la bibliothèque municipale: le Regroupement des Citoyens veut un référendum

DRUMMONDVILLE — Pour le Regroupement des Citoyens de Drummondville, il faut maintenant trouver 500 personnes qui accepteront de signer à l'hôtel de ville, un régistre réclamant un référendum sur le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale.

"Demandez à vos amis, à vos voisins, trouvez chacun cinq à six personnes et nous aurons nos 500 noms", a lancé le président du RCD, M. Jacques Dion, à la centaine de membres qui ont assisté jusque tard lundi soir, à la première assemblée annuelle du Regroupement.

Pour cet organisme, la demande du référendum sur le projet de relocaliser la bibliothèque municipale, se veut un mouvement, non pas contre le service de la bibliothèque, mais contre l'augmentation continuelle de la dette publique.

Au cours de débats animés, un peu plus de 100 contribuables, réunis en l'école St-Pierre, ont fait le tour de la question de la bibliothèque et surtout demandé des explications sur l'opposition du RCD.

M. Dion et les autres dirigeants du RCD ont rappelé que, présentement, la ville doit emprunter environ 645,000 $ pour améliorer le service de la bibliothèque et pour profiter d'une subvention de 1,1 million $ du gouvernement du Québec. A la suggestion d'un participant, les personnes qui fréquentaient la bibliothèque se sont identifiés: il y en avait environ 15 sur une assistance de 100 personnes. Le projet prévoit de déplacer la bibliothèque actuelle, angle St-Joseph et St-Jean, dans un local beaucoup plus vaste, dans l'ancien Drummondville High School de la rue des Ecoles.

Parmi les arguments les plus fréquemment invoqués contre la relocalisation, on note le taux d'endettement de la ville, le coût des intérêts, la nécessité de réduire les dépenses sur les investissements jugés non prioritaires, etc. Les arguments les plus fréquents mentionnés en faveur ont été d'améliorer le service à la population à un coût raisonnable, donner du travail aux ouvriers de la construction, profiter des subventions qui ne se répéteront pas et éviter une dépense de 40,000 $ par un référendum jugé inutile.

Il en fut ainsi quand le moment vint, une fois les arguments exposés en faveur ou non du projet de relocalisation, de prendre position sur le référendum. Le président M. Jacques Dion fit voter l'assistance à main levée sans compter le nombre de participants et sans indiquer le résultat du vote. Selon les journalistes présents, une dizaine de personnes se sont dites en faveur de la relocalisation et environ soixante-dix contre. Quelques personnes n'ont pas manifesté leur intention dans un sens ou dans l'autre.

M. Dion, devant l'évidente majorité des adversaires du projet, a invité tous les intéressés à se pourvoir de leur droit de contribuable d'aller signer le régistre à cet effet lundi et mardi prochain de 9 à 19 heures à l'hôtel de ville. Si en ces deux jours, 500 noms sont apposés sur la liste, le référendum sera décrété et se tiendra à une date à déterminer à compter du 28 décembre.

Vol au couteau au Comptoir Pierre

DRUMMONDVILLE — La Sûreté de Drummondville recherchait toujours hier l'individu qui, armé d'un couteau, a dévalisé le Comptoir Pierre de la rue Des Forges, tard dans la soirée de lundi.

L'individu, dont la tête était recouverte d'un sac en plastique, a réclamé et obtenu une cinquantaine de dollars du commis. Le voleur s'est ensuite enfui à pied pour une destination inconnue. Malgré leurs recherches, les policiers n'ont procédé encore à aucune arrestation.



Dentelle de verre

Avec la venue de l'hiver, le verglas est venu embellir la nature. Il a déposé sa dentelle de verre sur les branches des érables du Parc St-Frédéric de Drummondville et créé une féérie comme on n'en voit pas souvent. (Photo **La Tribune** par Gérald Prince)

Série d'initiatives des services d'éducation aux adultes du CEGEP

DRUMMONDVILLE — Alors que le Cegep de Drummondville entrera très bientôt dans de nouveaux locaux, les services d'éducation aux adultes (SEA) viennent de faire connaître une série d'initiatives prises dans le but d'améliorer le service à la population.

Ces nouveautés touchent l'informatique, l'administration, les municipalités rurales et la prévention des incendies.

Informatique

Le Cegep a réussi à équiper un laboratoire en informatique avec la collaboration de divers organismes de l'éducation, ce qui lui permet d'offrir un programme à temps plein dans la spécialité de programmeur-analyste. Depuis, 21 adultes de la région 04 s'y sont inscrits pour 52 semaines pour obtenir un certificat d'études collégiales dans cette discipline.

Techniques administratives

Depuis le 4 octobre, le Cegep est autorisé à dispenser un programme à temps plein en techniques administratives, avec spécialité en finances. Ainsi, 21 adultes en recherche d'emploi dans la région, s'y sont inscrits pour une période de 52 semaines.

Secrétaires-trésoriers

A la suite d'une demande des administrateurs municipaux (CAMA) et dans le cadre d'un programme de formation, le Cegep a demandé l'autorisation de dispenser un programme à temps partiel pour les secrétaires-trésoriers des municipalités rurales de Drummond et des MRC environnantes. Une trentaine de personnes pourraient profiter de ces cours, inclus dans un programme de 450 heures et échelonnés sur deux ans et demi.

Prévention des incendies

Finalement, le Cegep de Drummondville a demandé l'autorisation de dispenser la technique de prévention des incendies, à la suggestion du Service des incendies de Drummondville et d'autres organismes intéressés. Ce programme s'adresse aux préventionistes, aux assureurs, aux agents de sécurité, aux enquêteurs, aux pompiers, aux ajusteurs d'assurances, etc. Le Cegep entrevoit recruter une quarantaine de personnes à ces 12 cours à temps partiel qui mèneront à une attestation d'études collégiales.



UN NOËL EN BEAUTÉ

L'endroit idéal pour l'achat de tous vos cadeaux de Noël, c'est à la Place Belvédère bien sûr.
Tous les marchands sont prêts pour vous accueillir et pour vous suggérer le cadeau pour ces personnes spéciales de votre vie.

GAGNEZ $100.

en certificats-cadeaux ou
UN PANIER DE PROVISIONS D'UNE VALEUR DE $75.00
TOTAL DE $3,200.00 EN PRIX

1. Seuls les reçus de caisse de $5.00 et plus datés du 17 novembre au 18 decembre 1982 de n'importe quel magasin de Place Belvedere sont éligibles.
2. Ces reçus de caisse peuvent être déposés dans la boite à cet effet sur la promenade de Place Belvédere.
3. Le concours se termine le 18 decembre 1982 à 16h00.
4. Les gagnants seront avisés par courrier recommandé.
5. Adultes seulement (18 ans et plus).
6. La personne au benefice de laquelle ce concours publicitaire est tenu, les employés du centre commercial, des magasins, leur famille, et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
7. Tous les droits exigibles de ce concours publicitaire sont payés par Place Belvedere.
8. Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des Loteries et Courses du Québec.
9. Il y aura 5 gagnants de $100.00 en certificats-cadeaux et 4 gagnants d'un panier de provisions par tirage.

Tirage le samedi 4 décembre à 16h00.

PLACE BELVEDÈRE
Angle Galt et Belvédère
Plus de 450 espaces de stationnement intérieur.

83749

À BONS PRIX



CHANDAILS EN SHETLAND

Économisez maintenant sur nos chandails en Shetland pure laine, offerts dans la plus vaste sélection de couleurs disponible. Choix de modèles à col rond et à col en V. Magasinez chez Tip Top maintenant pour des chandails en Shetland à bon prix.

PURE LAINE VIERGE

La qualité paie.

PRIX DE SOLDE **15.99**

PANTALONS EN FLANELLE 100% LAINE

Ces pantalons dernier modèle de coupe impeccable sont fabriqués au Canada. Ils font partie de notre collection régulière et sont disponibles maintenant dans une gamme complète de couleurs à la mode.

PURE LAINE VIERGE

La qualité paie.

PRIX DE SOLDE **29.99**

ÉCONOMISEZ 15,00 $

CHEZ TIP TOP, ON L'A L'AFFAIRE, SÉLECTION, QUALITÉ ET MODÈLES À LA MODE À BONS PRIX.

VESTES DE SKI

Économisez maintenant sur des vestes de ski à la mode. Choisissez parmi les modèles à capuchon, à col chinois ou à garniture contrastante, disponibles dans une variété de longueurs.

PRIX DE SOLDE **39.99** ET PLUS

CHEMISES HABILLÉES

Choisissez parmi notre grande variété de couleurs et modèles, dans un mélange confortable de poly/coton.

À PARTIR DE **13.99**

ROBES DE CHAMBRE

Ces robes de chambre de coupe de judo, confectionnées au Canada, sont disponibles dans une variété de couleurs. Elles sont lavables à la machine pour un entretien facile.

À PARTIR DE **19.99**

FOULARDS ET GANTS

Notre grande sélection de foulards en laine est offerte dans les tons unis ou à motifs, dans un vaste choix de couleurs. Nos gants en tricot ont la paume en suède.

AU CHOIX À PARTIR DE **5.96**

VESTONS SPORT

Notre grande sélection de vestons sport de fabrication canadienne, en laine, en mélange de laine et en tweed est offerte dans une grande variété de modèles et couleurs.

À PARTIR DE **85.99** ÉCONOMISEZ JUSQU'À 44,00 $

TIP TOP

Payez moins pour paraître mieux.

SHERBROOKE **CARREFOUR DE L'ESTRIE** **567-4200**

84946

Drummondville se donne une "image publique" avec M. D. Bienvenue

DRUMMONDVILLE (GP) — Drummondville vient de se donner une image publique dans le personnage de M. D. Bienvenue, un personnage pittoresque, haut en couleurs et représentatif de la population locale.



Le personnage de M. D. Bienvenue représentera désormais Drummondville dans toutes les activités importantes. (Photo La Tribune par Gérald Prince)

Tout de vert habillé, mais ganté et botté de blanc, M. D. Bienvenue porte la moustache et le sourire dans les limites de la ville d'abord et à l'extérieur ensuite.

Vêtu à l'ancienne avec chapeau dur, jaquette de cérémonie et canne à pommeau, M. D. Bienvenue représente à la fois Drummondville (par le D.) et l'hospitalité par le nom de Bienvenue. On sait bien qu'il ne s'agit pas là de son vrai nom, mais d'une image, d'une allégorie, destinée à promouvoir les avantages d'une région.

De toutes les activités

Ainsi, M. D. Bienvenue sera de toutes les activités de Drummondville, comme les ouvertures de tournois, les inaugurations, les festivités. On ne l'oubliera pas lors du Festival international de folklore, des manifestations populaires ou encore des événements culturels.

Bref, il s'agit de propager à Drummondville et dans les environs l'image d'accueil et d'hospitalité pour toutes les activités touristiques qui se tiennent ici, comme les rencontres, les colloques, les visites à la base de plein air ou au Village d'antan, les assistances aux activités sportives et culturelles, le tournoi midget, le Parc des Voltigeurs.

Visites d'autres villes

Outre ses fonctions officielles, M. D. Bienvenue aura à se rendre dans d'autres villes et, à pied ou sur un triporteur, à diffuser des documents d'information sur Drummondville.

Cette création d'une image typiquement drummondvilloise est un projet collectif de tourisme réalisé par le Bureau régional du tourisme et des congrès. Le responsable, M. Michel Trudel, a dévoilé hier les éléments du personnage et d'autres éléments de la campagne d'information destinée à propager une image dynamique et vivante de Drummondville, comme l'est d'ailleurs la région.

Il y aura des présentoirs, des publications, un poster, tout dans le but d'attirer l'attention sur Drummondville et sur ses attraits touristiques à l'année longue.

Conflit de Victoriaville avec ses employés: pas de négociation avant la mi-décembre

VICTORIAVILLE (RJ) — Il n'y aura aucun développement avant la mi-décembre dans le conflit qui persiste toujours entre la ville de Victoriaville et ses quelque cent employés cols bleus et cols blancs affiliés à la CSD.

Selon le secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Jean Poirier, ce n'est effectivement pas avant le 16 ou le 17 décembre prochain que les deux parties pourront tenir une nouvelle séance de négociations en présence du conciliateur, pour la bonne raison que le conseil municipal a été passablement remanié par les dernières élections.

Etude des points litigieux

"Le nouveau maire M. Denis St-Pierre étudie depuis quelque temps les points en litige et les propositions du dernier conseil.

Les nouveaux élus doivent aussi prendre connaissance du dossier avant de passer à la prochaine séance de négociations," a rapporté M. Poirier.

Rappelons que le contrat des employés municipaux de Victoriaville a pris fin en avril dernier et que les négociations portent sur un nouveau contrat collectif de deux ans.

Juasqu'à présent, les points qui ont acchoppé les pourparlers touchent la question salariale et la sécurité de l'emploi.

Liquidation commencée à l'usine EFFCO

VICTORIAVILLE — La vente à l'encan de l'équipement et de l'outillage a commencé hier matin à l'usine de la compagnie EFFCO de Victoriaville, et se poursuivra aujourd'hui. Quelques acheteurs sérieux et plusieurs curieux, dont plusieurs extravailleurs de cette entreprise, étaient sur les lieux.

Plusieurs industriels, certains des Etats-Unis, sont venus profiter des rabais.

L'encanteur, M. J.-Armand Blais, de Montréal, effectue cette liquidation à la demande du créancier Fiducie Prêt et Revenu.

L'usine, qui employait environ 150 personnes, a fermé ses portes l'été dernier, quelques semaines après celle d'Ameublement Princeville, une filiale de Meubles Radisson, laquelle avait également fait faillite.

La vente de l'équipement et de l'outillage écarte toute possibilité de voir cette entreprise renaître, comme ce fut le cas à Princeville où Meubles Princeville a fait place à la défunte compagnie Ameublements Princeville.

L'outillage trouvé sur place mardi était encore en très bon état de fonctionnement. Il s'agissait d'équipement évalué à 1.5 million $, servant à la fabrication de meubles. La compagnie EFFCO fabriquait des mobiliers de chambres à coucher, de même que des mobiliers de salle à manger.

Un 2e Centre Kino Québec voit le jour

PLESSISVILLE (DG) — Un deuxième Centre Kino-Québec vient de voir le jour dans les Bois-Francs. Quatre organismes, le CLSC de l'Erable, la ville de Plessiville, la Régionale des Bois-Francs et le Club de conditionnement physique Vivractif inc se sont concertés pour permettre l'établissement d'un Centre-Kino à Plessisville.

Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, a en outre accordé une subvention de 2,000 $ au Centre-Kino de Plessisville.

Le directeur général du CLSC de l'Erable, M. Jean Fusey, a souligné que le CLSC s'est impliqué en logeant le Centre-Kino de Plessisville. En plus du local, le CLSC fournit le matériel logistique, les services de secrétariat et de réceptionniste ainsi que des appareils servant à l'évaluation de la condition physique.

Un climat d'échange de ressources professionnels est aussi réalisable entre les services du Centre-Kino et ceux cu CLSC. Ainsi, de poursuivre M. Fusey on pourra retrouver éventuellement sur un même projet, une diététiste, une infirmière, un médecin et la responsable du Centre-Kino.

De son côté, la ville de Plessisville permet de profiter de l'entente qu'elle a avec la commission scolaire régionale des Bois-Francs pour l'utilisation des plateaux qui serviront à offrir des cours de conditionnement physique.

La Régionale fournira des appareils qui serviront à l'évaluation de la condition physique et elle financera des activités de type éducation populaire tandis que Vivractif, un organisme à but non lucratif, fournira l'encadrement nécessaire pour que ces services soient offerts à la population.

Promotion

Une quinzaine de promotion sera présentée du 1er décembre au 17 décembre pour rencontrer les organismes populaires de Plessisville.

Ces rencontres permettront d'échanger sur les sujets connexes à la bonne condition physique en plus d'envisager les possibilités de faire régulièrement des activités physiques.

Le cadeau idéal!
SPECIAL
$89.85
En chêne naturel ou teint. (sur modèle ci-haut seul.)
Prix en vigueur jusqu'au 20 décembre 1982
SPECIAUX 5e ANNIVERSAIRE
Luminaires Bois-Francs Enr.
Accessoires d'éclairage
39, boul. Bois-Francs nord
VICTORIAVILLE (819) 758-8462

C'est beaucoup

Café en Fèves Eight O'Clock — Épargnez 70¢
Moulu sur Demande
Un Riche Mélange de Cafés Brésiliens
Sac 454 g
2.69
Épargnez 2.10
Sac 1,36 kg - 7.99
Notre prix rég. 10.09
Notre prix régulier 3,39

Oeufs Calibre Petit — Épargnez 29¢
Catégorie "A"
Douz
69¢
Notre prix régulier 98¢

Jus de Légumes — Épargnez 50¢
Del Monte
Boite 1,36 L
99¢
Notre prix régulier 1,49

Frites Valley Farm — Épargnez 40¢
Surgelées
Sac de 1 kg
49¢
Notre prix régulier 89¢

C'est beaucoup mieux chez A&P!
vous obtiendrez fraicheur et qualité

Clémentines
Sans Pépin, Provenant du Maroc
1.52 $/kg / 69¢ /lb

Tomates Rouges
Provenant de Floride, Canada #1
1.99 pqt familial de 907 g

Champignons Frais
Provenant de L'Ontario
4.39 $/kg / 1.99 $/lb

Poinsettias en Fleurs
1.99 pot de 4½"

Pommes Cortland
Provenant du Québec, Canada #1
sac 2,27 kg 99¢

Oranges Navel 20/1,99
Sans Pépin, Provenant de L'Amerique du Sud, Grosseur 113
Échalotes 3/1,00
Provenant des E.U.
Carottes sac 2,27 kg 79¢
Provenant des E.U.
Mais à Éclater sac 907 g 99¢
Jolly Time
Pommes Delicious 1.74 $/kg / 79¢ /lb
Red ou Golden, Provenant des E.U., Canada #1
Pamplemousses Rose 5/1,99
Sans Pépin, Provenant de la Floride, Grosseur 32

Épargnez 60¢
Beignes Hostess
Nature Sucres ou Assortis
79¢ pqt de 12 b
Notre prix régulier 1,39

Yogourt Yoplait pqt de 4 cont 125 g 1,39
Nature ou Saveur de Fruits
Rosettes au Chocolat sac 350 g 2,69
Macarons ou Médaillons, Meilleures Marques
Pain de Viande Cordon Bleu boite 340 g 1.59
Notre prix régulier 2,09 — Épargnez 50¢
Arctic Power Détersif en Poudre Épargnez 1.50 boite 6 litre 3.59
Notre prix régulier 5,09

Pâtes Alimentaires — Épargnez 80¢
Catelli, Spaghetti, Spaghettini ou Macaroni Coupé
boite de 1 kg 99¢
Notre prix rég 1,79

Sauce Hunt's — Épargnez Jusqu'à 44¢
Aux Tomates ou (Pâte de Tomates 369 mL)
boite de 796 mL 99¢
Notre prix rég jusqu'à 1,43

Farine Five Roses — Épargnez 1,10
Tout Usage
sac 3,5 kg 2.99
Notre prix régulier 4,09

Ketchup Ann Page — Épargnez 40¢
Aux Tomates
bout 1 L 1.79
Notre prix régulier 2,19

Ananas Del Monte — Épargnez 34¢
Tranchés, en Morceaux ou Rapés dans Son Jus Naturel
boite 398 mL 69¢
Notre prix rég 1,03

Épargnez 40¢
Papier Mouchoir
Facelle Royale, Couleurs Variées
79¢ boite de 100 mL
Notre prix régulier 1,19

Épargnez 60¢
Crème Glacée
Cascade, Saveurs Variées
1.79 cont. 2 litres
Notre prix régulier 2,39

Papier Hygiénique — Épargnez 1.10
Facelle Royale, Blanc ou Jaune
pqt de 8 roul 2.99
Notre prix régulier 4,09

Biscuits A&P
6 Variétés Assorties
sac 450 g 1.29

Soupe Lawry's
Poulet et Nouilles
pqt de 5 env de 57 g 1.19

Biscuits Dare
Variétés Assorties Inc. Temptation
sac 400 g 1,99

Légumes McCain
Surgelés, Parisienne ou Florentine
sac 1 kg 1,99

Gâteaux McCain
Surgelés Deep-N Delicious, Incl. Vanille 511 g
Gâteau de 539 g 1,99

Moutarde V-H
Preparée
pot de 500 mL 69¢

Nourriture Pour Chiens
Derby, Variétés Assorties
boite de 723 g 69¢

Cacao Fry's
Pur
boite 250 g 2,69

Sacs à Ordures
Pour L'exterieur, Sani-Pak
pqt de 10 1,39

Jus Del Monte
Saveurs Variées
pqt de 3 cont de 250 mL 1,29

Gruau Quaker
Prêt-A-Servir, Variétés Assorties
boite de 250 g 1,29

Fromage Cottage
Sealtest, Light 'N Lively
cont de 500 g 99¢
Notre prix régulier 1,77

Cashmere Bouquet
Savon de Toilette
4/ pains de 90 g 99¢
Notre prix régulier 37¢ ch

Champignons Extra
Morceaux et Tiges
boite 284 mL 79¢
Notre prix régulier 1,07

Soupe Heinz
Aux Tomates
3 boites de 284 mL 99¢
Notre prix régulier 49¢ ch

84954



Dans l'ordre habituel, M. Marcel Lafleur, directeur général du Collège de la région de l'Amiante, M. Serge Bouchard, coordonnateur du département de technologie minérale, Gaétane Daigle, la récipiendaire, M. Gilles Bolduc, président du conseil d'administration, et M. Laurier Laplante, coordonnateur du secteur des sciences et techniques physiques et administratives. (Photo La Tribune)

Bourse de 275 $ accordée à une étudiante de technologie minérale

THETFORD-MINES (YR) — Mlle Gaétane Daigle, étudiante en 3e année de technologie minérale, au Collège de la région de l'Amiante, s'est méritée la bourse donnée par la Fondation des artisans de la construction 1977 Inc., créée au Collège de la région de l'Amiante, dans le but de favoriser des étudiants méritants en technologie minérale.

Les conditions d'admissibilité pour l'obtention de la bourse de 275 $ exigent de n'avoir subi aucun échec dans les matières de la spécialité et d'être engagé dans la 3e année d'études de cette discipline d'enseignement.

De plus, les critères utilisés pour déterminer le choix du ou de la récipiendaire sont basés sur l'ardeur au travail, le sens des responsabilités, le sens de l'autonomie, les résultats académiques, la qualité du français écrit et le comportement social.

La récipiendaire est la fille de M. et Mme Gaétan Daigle, de Ste-Foy. Cette dernière envisage de faire carrière en géologie économique, mais elle entend parfaire sa formation préalable en oeuvrant pendant quelque temps sur le marché du travail, plus particulièrement en exploration minière.

Aux Galeries de Thetford

Vol de 15,000 $ de marchandises

THETFORD-MINES (YR) — Un important vol a été commis dans la nuit de lundi à mardi, à la mercerie Denis Boislard, située aux Galeries de Thetford.

Les voleurs, qui sont entrés par une porte de secours, n'ont pas eu à forcer cette dernière, pour pénétrer dans l'établissement. Il est possible qu'un complice se soit caché à l'intérieur et qu'il ait tout simplement ouvert la porte, par où tous les vêtements volés ont été sortis.

Le montant du vol est évalué à environ 15,000 $ par le propriétaire du magasin Boislard, qui se spécialise dans le vêtement pour dame et pour homme. Une quarantaine de manteaux et divers autres objets ont été volés.

L'enquête est présentement menée par les policiers municipaux de Thetford Mines.

Au Club de golf

Egalement, dans la nuit de lundi à mardi, des voleurs se sont introduits par effraction au Club de golf du centre-ville de Thetford Mines, pour faire main basse sur un faible montant d'argent.

Par ailleurs, les malfaiteurs ont causé pour 400 $ ou 500 $ de dommages à l'établissement, où un inventaire détaillé est en cours. Là aussi, l'enquête progresse.

Voleurs arrêtés?

THETFORD-MINES (YR) — Les policiers municipaux de Thetford-Mines croient avoir retrouvé les auteurs d'un vol à main armée commis vendredi soir dernier, vers 23 heures 20, à l'accomodation Marie-Anne, située au 91, rue Notre-Dame nord, à Thetford Mines. Les malfaiteurs avaient pris la fuite avec une somme d'environ 150 $.

Il s'agit de trois individus qui furent interceptés et arrêtés par les policiers à Nepean, en Ontario, une municipalité située non loin d'Ottawa. Les suspects se trouvaient au volant d'une voiture volée au Québec et ils étaient en possession d'une arme à feu, correspondant au signalement donné par la victime du vol de vendredi soir. La description des suspects arrêtés en Ontario correspond aussi au signalement des auteurs du vol avec violence de Thetford-Mines et d'un vol à main armée commis dans une accomodation de Sherbrooke, alors que les voleurs avaient pris la fuite avec la caisse enregistreuse de l'établissement.

Le capitaine Serge Dodier, de la police municipale de Thetford-Mines, a précisé que des policiers se Thetford se rendront à Montréal, afin d'y recueillir les trois suspects et les ramener à Thetford-Mines, pour interrogatoire.

"Les aigles de Black-Lake"

Des loisirs mais aussi un service de transport pour personnes handicapées

BLACK-LAKE (YR) — L'organisme de loisirs pour handicapés "Les aigles de Black-Lake", fondé l'an dernier, afin de procurer des loisirs gratuitement aux handicapés de cette ville, fournit également le transport sans frais, lors des sorties du groupe.

Pour la saison 1982-1983, "Les aigles de Black-Lake" prévoient une réunion à tous les quinze jours, à la salle du conseil de ville, soit pour des cours d'artisanat ou des jeux de société, cartes, etc.

L'organisme prévoit aussi des sorties pour les bons spectacles qui seront présentés dans la région de Black-Lake.

Le programme comporte aussi une rencontre "Foi et partage", à Thetford-Mines, un dimanche après-midi par mois, un souper chez les Chevaliers de Colomb, une visite à la cabane à sucre, des vacances au domaine Fraser et un voyage à l'extérieur, pour le printemps.

Le comité 1982-1983 est composé de Laurette Lessard, présidente, Janelle Champagne, vice-présidente, Huguette Routhier-Turgeon, secrétaire-trésorière, et des directeurs, Annette Roy, Josée Paré-Turgeon, Daniel Turcotte, Aurèle Morissette et Jeanne d'Arc Thibault.

L'organisme lance une invitation tout à fait spéciale à ceux qui seraient prêts à donner un coup de main, lors des activités.

Enfin, les handicapés qui voudraient se joindre au groupe peuvent s'adresser à Huguette Turgeon, 423-2112.

Glanures thetfordoises

THETFORD-MINES (YR) — Le ministre des Communications du Québec, M. Jean-François Bertrand, a inauguré le bureau de Communication-Québec, à Thetford-Mines.Le bureau situé au 122, rue Notre-Dame nord, est le 21e du réseau de Communication-Québec, qui est ramifié sur tout le territoire québécois.

— 0 —

L'âge d'or St-Maurice annonce une veillée organisée pour ses membres, qui aura lieu samedi le 11 décembre, à 20 heures, au Centre communautaire St-Maurice.Un orchestre a été réservé pour la circonstance. Bienvenue à tous. — 0 —

L'Association d'horticulture de Thetford-Mines tiendra son assemblée annuelle le 8 décembre, au Club de Chasse et de pêche de Thetford Mines.

— 0 —

Les Festivités d'hiver de Black-Lake Inc. convoque une conférence de presse pour mardi, le 14 décembre, à 20 heures, à la salle du conseil du Centre culturel de Black-Lake. L'organisme fera alors connaître les dates de ses festivités, le nouveau bureau de direction, les hôtesses, ainsi que les dates du tournoi de hockey. M. Gilles Dubois, coordonnateur de l'organisme, annonce du nouveau au programme, pour cette année.

— 0 —

La date limite d'inscription à LOGIRENTE est reportée au 1er décembre 1982 et c'est aujourd'hui. Ce programme s'adresse aux personnes âgées de 65 ans et plus, à faible revenu. Les formulaires d'inscription sont disponibles aux Caisses populaires, au CLSC, à la Régie du logement, au bureau du député et à Communication-Québec.

mieux chez A&P

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités aux besoins normaux de chaque famille.
Nous remboursons tous les coupons émis par les autres supermarchés!

Tous les prix dans cette annonce sont en vigueur jusqu'au samedi 4 decembre 1982.

Les certicats-Cadeaux A&P disponibles en coupures de $5, $10, & $20.
Pour plus d'information, voyez le gérant du magasin.

A&P
Centre d'achats Quatre Saisons
900-13e avenue nord
SHERBROOKE
401 Principale
MAGOG

Jus d'Oranges J.B.
Concentré, Surgelé
Boite de 355 mL
Épargnez 30¢
69¢
Notre prix rég. 99¢

Boissons Gazeuzes 7 UP
Rég. ou Diète
Cart. familial de 6 bout. de 750 ml
Épargnez 2,20
2.29
Plus dépôt sur bout.
Notre prix rég 4,49

Beurre Caillette
1 LB
Épargnez 27¢
1.89
Notre prix rég. 2,16

Cigarettes Canadiennes
Toutes les marques populaires, Reg ou King
Cartouche
Épargnez jusqu'à 1,10
11.29
AVIS: Sante et Bien-être Social Canada Considère que le danger pour la santé croit avec l'usage-éviter d'inhaler.
Notre prix régulier jusqu'à 12,39

Service personnalisé. Viandes de qualité aux prix des supermarchés!

Épargnez jusqu'à 8,40 par dinde
Dindes Butterball Swift ou A&P
*l'épargne est calculée par l'achat d'une dinde de 14 lb
Catégorie "A"- surgelées
pas de confusion chez A & P. Un seul bas prix à la lb toutes grosseurs. Notre prix régulier 4,17 kg - 1,89/lb
2.84 $/kg / 1.29 $/lb

Épargnez 1,32$/kg-60¢/lb
Rôtis de Côtes de Boeuf
Les 5 premières côtes seulement
Coupe de boeuf du Canada Catégorie 'A'
5.93 $/kg / 2.69 $/lb
Notre prix régulier 7.25$/kg-3.29$/lb

Épargnez 1,54$/kg-70¢/lb
Boeuf Haché Maigre
4.39 $/kg / 1.99 $/lb
Notre prix régulier 5.93$/kg-2.69$/lb

Épargnez 1,10$/kg-50¢/lb
Côtelettes de Porc Frais
Mélange de longe comprenant:
2 Côtelettes de bout de longe
2 Côtelettes de bout de cotes, 4 côtelettes du Milieu
4.17 $/kg / 1.89 $/lb
Notre prix régulier 5.27$/kg-2.39$/lb

Épargnez 89c/kg-40c/lb
Cuisse de Poulet Frais
Avec dos attaches
2.84 $/kg / 1.29 $/lb
Notre prix régulier 3.73$/kg-1.69$/lb

JAMBON genre picnic
MAPLE LEAF Environ 2 kg à 3 kg
3.06 $/kg / 1.39 $/lb

Porc Haché Frais
3.51 $/kg / 1.59 $/lb

Rôtis de Longe De Porc
Frais, bout des côtes ou bout du filet
3.73 $/kg / 1.69 $/lb

Boeuf à Ragoût
Coupe de Boeuf du Canada Categorie 'A'
5.49 $/kg / 2.49 $/lb

Fruits de Mer Surgelés
Filets de Goberge 3.51 $/kg / 1.59 $/lb
Surgelés, Emballés au Magasin
Aiglefin ou Sole High Liner pqt 350 g 1.99
En pâte, surgelés
Pétoncles En Morceaux pqt 340 kg 3.49
Surgelées, Nordan

Saucisse Taillefer 3.73 $/kg / 1.69 $/lb
Porc et boeuf, emballée au magasin
Boudin Taillefer 2.84 $/kg / 1.29 $/lb
Emballé au Magasin
Saucisses Fumées pqt 454 g 1.99
Rég. au boeuf ou Red Hot, Schneider's
Bacon de Flanc pqt 500 g 2.39
Tranché, Bon Appetit
Quiche Lorraine pqt 250 g 1.49
Jambon et Fromage, Schneider's
Jambon Cuit emb herm 175 g 1.49
Schneider's, Tranché

Foies de Poulet 1.52 $/kg / 69¢ /lb
Surgelés, Boite 4.5 kg ou 10 lb
Cretons Taillefer pqt 300 g 2.39
Mini-Deli Schneider's emb herm 250 g 1.99
5 Varietes
Viandes Cuites emb herm 175 g 1.09
Schneider's 7 Varietés
Jambon Sugar Plum emb herm 175 g 2.29
Tranché, fumé, Swift
Saucisson de Bologne 3.73 $/kg / 1.69 $/lb
En Morceaux, Swift, Emb. Herm.

Dans Notre Rayon de Charcuterie
Jambon Cuit Taillefer 6.59 $/kg / 2.99 $/lb
Ultra Maigre
Pain de Simili Poulet 3.95 $/kg / 1.79 $/lb
Taillefer
Salami Coorsh 5.05 $/kg / 2.29 $/lb
Tout Boeuf

Dîner Kraft 2 Boites 225 g 99¢
Macaroni au Fromage
Tartinade Noixelle Cont 500 g 3,49
Freddy
Tomates Extra Cont de 796 mL 89¢
de Choix
Fromage Tranché Pqt de 250 g 1.29
Black Diamond, Preparation de Fromage Fondu Notre prix rég 1.77

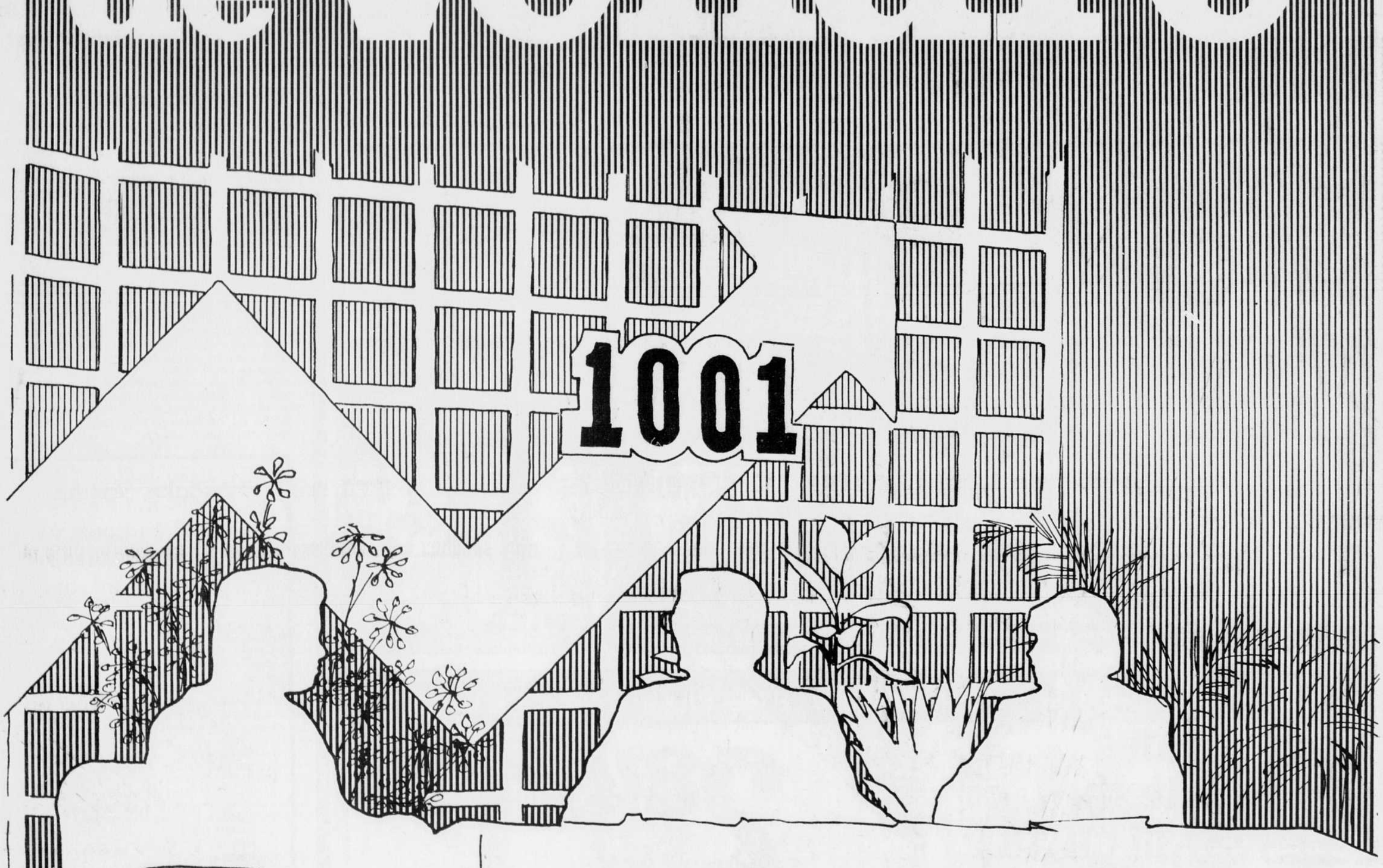
Papier Aluminium Pqt 12" x 75' 2,69
Alcan
Marmelade Kon-Tiki Boite 340 g 1,09
A l'orange Seville
Croustilles Maple Leaf Pqt de 200 g 1.09
Variétés Assorties, Notre prix rég. 1,59-Epargnez 50¢
Eau Minérale Carignan 2 Bouts 750 mL 79¢
Plus dépôt sur bout.
Notre prix rég. 59¢-Achetez-en 2, Epargnez 39¢

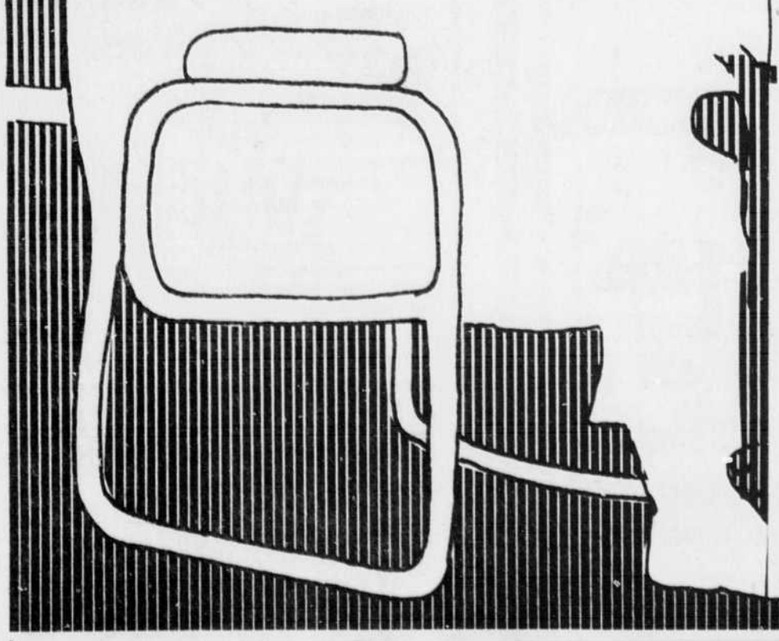
Thé Tetley Boite de 72 sachets 1,79
En sachets
Ragoût Cordon Bleu 1,29
4 Varietés, Incl. Diner boutettes de Viande
Huile Moteur Boite 1 L tin 1.19
Gulf. Disponible au magasin de Sherbrooke seulement.
Shampooing Marvel Cont 1,5 L 2.49
Variétés Assorties

Épargnez 36¢
Margarine Molle
Rose Marje
59¢
Cont 454 g
Notre prix régulier 95¢

84955

1001 façons de vendre





Jean-Marc Beaudoin interroge Jean-Guy Bourbonnais
sur la **Publicité · Promotion · Marketing**
Merchandising · Vente · Motivation
Les dimanches après-midi à 17h00

PATHONIC COMMUNICATIONS

CHLT TV

82518-3

La Ville de Québec débourse 45,000 $ pour avoir son sigle comme motif sur du tapis

QUEBEC (PC) — En commandant du tapis avec le sigle de la Ville de Québec, un petit bateau, comme motif, la ville a dû débourser $45,000 pour cet achat spécial alors qu'elle aurait pu s'en tirer avec $15,000 pour un tapis ordinaire de bonne qualité.

Ce n'est pas un bateau que voulait monter le conseiller de l'opposition à l'Hôtel de ville, M. Pierre Mainguy, lorsqu'il a pris la parole à ce sujet lors de la dernière séance du conseil, lundi, où il a comparé l'administration du maire Jean Pelletier à celle du Château de Versailles et le maire Pelletier à Louis XIV.

Le conseiller Mainguy soupçonne l'administration Pelletier d'avoir été obligée d'acheter 610 verges carrées de tapis, soit près de trois fois plus que ses besoins, spécialement pour avoir le bateau comme motifs sur le tapis qui recouvrirait le plancher de la salle du conseil.

Il croit que c'est à cause du surplus avec lequel elle se trouvait sur les bras que l'administration Pelletier a décidé de recouvrir un corridor entre le salon de la mairie et l'ascenseur.

M. Mainguy pense que sans cette histoire de bateaux incrustés dans le tapis, la Ville aurait pu acheter la quantité exacte, soit 250 verges carrées (pertes incluses), à $60 la verge carrée, pour un tapis de bonne qualité.

Le gérant de la ville de Québec, M. Jacques Perreault, a confirmé mardi au Journal de Québec que la Ville avait dû commander 600 verges de tapis pour obtenir ses petits bateaux...

Les libéraux ne peuvent faire comparaître Morin et Biron

QUEBEC (PC) — Les libéraux ont tenté vainement hier de faire comparaître les ministres des Affaires intergouvernementales et de l'Industrie, Commerce et Tourisme, Jacques-Yvan Morin et Rodrigue Biron, devant la commission parlementaire qui étudie le projet de loi créant un ministère du Commerce extérieur.

L'opposition a présenté une motion dès le début des travaux en commission parlementaire sur le projet de loi 89 pour pouvoir interroger ces deux ministres qui ont perdu quelques morceaux de leur ministère avec la mise en place du nouveau ministère de Bernard Landry.

Après deux heures de discussions, la motion a finalement été mise aux voix et rejetée par les députés présents en commission.

Le ministre Landry a fait valoir qu'il s'exprimait devant la commission, non en son nom personnel mais au nom du gouvernement, et qu'il y a là une question de solidarité ministérielle.

La création d'un ministère du Commerce extérieur ne s'est pas faite sans heurts et les libéraux auraient bien aimé entendre ce que MM. Morin et Biron avaient à dire. Mentionnons que M. Biron n'a pas utilisé son droit de parole au cours du débat sur le projet de loi 89 à l'Assemblée nationale.

STEINBERG
CORRECTION
dans notre circulaire du 30 novembre.
L'article Fritures ou Flûtes de poisson surgelées Blue Water, l'illustration aurait dû se lire:
format économique.
Nous prions nos clients de nous en excuser. 85149

Woolco
CORRECTIONS
dans notre circulaire "Occasions emballantes" du 30 novembre 82.
Page 5 — Le téléphone sans fil, à $129., la radio-réveil AM/FM à $36., ainsi qu'à 44.87 non disponibles.
Page 7 — Fer à repasser disponible plus tard. Procurez-vous des coupons Partie remise.
Page 8 — 25 lumières extérieur, disponibles en tons variés seulement.
Les 15 lumières à 4.99, on aurait dû lire intérieur.
Neige à vaporiser, non disponible.
Nous prions nos clients de nous excuser de ce contretemps. 85164

CETTE PAGE VAUT AU TOTAL $172.00 D'AUBAINES

NOËL EN FÊTE AUX Galeries Orford

DECOUPEZ CES COUPONS DE RABAIS ET ECONOMISEZ

Chaque coupon de cette page représente une certaine réduction sur certains items. Chaque rabais s'applique seulement sur la marchandise spécifiée et au magasin indiqué.
Chaque coupon mentionne une date d'expiration, une fois cette date passée les coupons ne sont plus valables.
Chaque coupon doit être détaché et présenté au marchand afin de bénéficier du rabais indiqué.
Un seul coupon peut être utilisé pour chaque item.
Si l'item indiqué sur le coupon venait à manquer, le marchand se réserve le droit de le remplacer par un article de valeur égale ou de l'annuler.

1700, rue Sherbrooke, Magog

Ces coupons sont valides jusqu'au 11 décembre, 5h p.m.
Limite 1 coupon par client.

$10.00 DE RABAIS
SUR
JEANS
ou CORDUROY
MERCERIE FERN GAGNON
Valide du 22 nov. au 11 déc.

$25.00 DE RABAIS PAR PERSONNE
SUR
LES GROUPES SUIVANTS:
FORT LAUDERDALE
12 fév. au 26 fév.
Acc. par: Pauline Breton
NASSAU
Planche à voile.
26 déc. au 8 janvier
Acc. par Paul Bilodeau
VOYAGES ORFORD
Valide du 22 nov. au 11 déc.

$15.00 DE RABAIS
SUR
PURIFICATEUR
D'AIR "POLLENEX"
ZELLER'S

$7.50 EN BON D'ACHAT
SUR
GILET
de $20.00
MODE LINA
Valide du 22 nov. au 11 déc.

$1.00 DE RABAIS
SUR
TOUT ACHAT
DE $10.00 ET PLUS
Pâtisserie, Fromages frais, en grains et en meule, Fromages importés, Charcuterie, Pain, Café.
LE GARDE-MANGER
Valide du 22 nov. au 11 déc.

$20.00 EN BON D'ACHAT
SUR
ROBES
DE $100.00 ET PLUS
BOUTIQUE LAURETTE
Valide du 22 nov. au 11 déc.

$10.00 D'ESCOMPTE
SUR
ROBES
DE $50.00 ET PLUS
CREATIONS ORIENTALES
Valide du 22 nov. au 11 déc.

$3.49 POUR
SUR
10 DISQUES
45 TOURS
Spécialement marqués.
DISCODISQUE
Valide du 22 nov. au 11 déc.

$5.00 DE RABAIS
SUR
CHATEAUBRIAND
REG. $26.95
POUR 2 PERS.
Brasserie LE PICHET

$10.00 EN BON D'ACHAT
SUR
PANTALONS
(polyester)
DE $30.00 ET PLUS
EN PRIX REG.
BOUTIQUE BOUBOU
Valide du 22 nov. au 11 déc.

$15.00 D'ESCOMPTE
SUR
CAFETANS
AVEC CAPUCHON
LA MAISON DES AUBAINES
Valide du 22 nov. au 11 déc.

$50.00 EN BON D'ACHAT
SUR
COMMODE
EN ROTIN
LA JONCQUILLE
Valide du 22 nov. au 11 déc.
83372



Donald MacArthur, vice-président de Lada Cars Canada et Philippe Edmonston, président de l'APA ont tenu une conférence de presse en commun hier à Montréal. (Laserphoto PC)

L'APA espère améliorer le classement de la Lada

MONTREAL (PC) — L'Association pour la protection des automobilistes (APA) a tenu sa première conférence de presse en commun avec une compagnie d'automobiles, Lada Cars of Canada Inc., mardi, pour modérer ses critiques contre la voiture de fabrication soviétique.

Le président de l'APA, Phil Edmonston, a déclaré que son association ne changeait pas son classement précédent de la Lada comme "non recommandée" mais qu'elle pourrait le faire dans les prochains mois vu que la compagnie est en train d'effectuer les changements.

"L'APA est encouragée par les mesures prises par la compagnie et j'espère pleinement que la Lada reviendra sur la nouvelle liste des voitures "acceptables" d'ici peu", a-t-il dit.

De son côté Donald McArthur, vice-président de Lada Canada, a dit qu'il ferait preuve de bon vouloir en ce qui concerne "certaines pièces électriques sur toutes les voitures ayant jusqu'à deux ans d'usure et moins de 50,000 kilomètres qui ne sont pas couvertes par la garantie originelle".

Fin de la conférence sur la politique céréalière

Opposition unanime au projet Gilson

QUEBEC (PC) — La conférence de deux jours sur la politique céréalière a pris fin hier après que les participants eurent répété leur opposition unanime au projet Gilson, que le fédéral s'apprête à adopter.

Les organismes du monde agro-alimentaire qui participaient à la conférence ont convenu de tenir une campagne d'information dans la province afin de sensibiliser l'opinion publique sur un projet qui, disent-ils, détruira l'agriculture et la stabilité économique du Québec.

M. Roméo Lalande, directeur général de l'Association professionnelle des meuniers du Québec, a regretté que le principal intervenant dans la politique céréalière, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, ait été absent de la conférence. "Comme en 1973, comme en 1976 et comme en 1979," a-t-il dit.

D'un commun accord, ils ont donc décidé de rencontrer avant Noel, les ministres fédéraux de l'Agriculture et des Transports ainsi que les représentants de la Commission canadienne du blé, pour discuter avec eux des effets désastreux qu'aura au Québec la politique céréalière projetée.

Le président de l'Union des producteurs agricoles Jacques Proulx s'est fait fort de démontrer aux ministres fédéraux, avec des chiffres puisés à même le rapport Gilson, que les agriculteurs du Québec sont voués à la faillite par la nouvelle politique.

Les participants se sont entendus de plus sur un certain nombre de points touchant les subventions fédérales Ils exigent: — Que la subvention soit versée aux compagnies ferroviaires. — Que les expéditeurs paient l'accroissement futur des coûts de transport.

Le fédéral doit ouvrir les yeux

— l'UPA et la Coop Fédérée

QUEBEC (PC) — "Le gouvernement fédéral doit abandonner l'idée que la réforme du tarif du transport des céréales par chemin de fer ne concerne que les producteurs de l'Ouest et les sociétés ferroviaires."

C'est ce qu'ont déclaré hier les deux plus importants organismes agricoles québécois dans un mémoire conjoint déposé au sommet sur la politique céréalière. Il s'agit de l'Union des producteurs agricoles et de la Coopérative fédérée du Québec.

Le gouvernement Trudeau "doit également nous entendre pour connaître notre analyse des répercussions des propositions mises de l'avant par le rapport Gilson, et chercher une solution au problème, qui soit neutre du point de vue de son impact sur la capacité compétitive des diverses régions du Canada," dit le mémoire.

Les deux organismes ont souligné que le gouvernement Trudeau s'apprête à adopter une politique dont les effets "seront dévastateurs" pour l'Est du pays et "dont le coût incombera à l'ensemble des contribuables canadiens".

Ils ont aussi souligné le fait que la commission Gilson, chargée de préparer la politique, n'est jamais venue dans l'Est du pays et que "seules les organisations agricoles de l'Ouest et les compagnies ferroviaires ont été consultées au cours du processus".

CARRIÈRES ET PROFESSIONS
N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes

MOBILIA
VENDEURS(SES) DEMANDES(ES)
Position ouverte pour les candidats bilingues possédant 3 ans d'expérience dans la vente de meubles.
- Agé de 25 ans et plus
- Notions en design ou décoration
- Aptitudes pour administration générale de magasin
- Rémunération selon compétence

Appelez:
MOBILIA
Frais renversés (514) 695-2701 (Colleen)
N-42697

CARRIÈRES ET PROFESSIONS
N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

CHAMPLAIN REGIONAL COLLEGE
Postes pour des cours du jour et / ou du soir:
Le service d'Education aux adultes du Campus de Lennoxville envisage de requérir les services de CHARGES DE COURS pour la session d'hiver de l'année scolaire 1982-83, comme suit

A- COURS CRÉDITABLES

I
DATE D'EMPLOI: Le 3 janvier 1983
COURS OFFERTS A SHERBROOKE

INTRO. AUX TECHNIQUES DE PROGRAMMATION	420 201 75
SYSTEME D'EXPLOITATION	420 301 75
LANGAGE DE BASE	420 211 75
COBOL I	420 311 75

II
DATE D'EMPLOI: Le 10 janvier 1983
COURS OFFERTS A LENNOXVILLE

GENETIQUE HUMAINE	101 997 78
SURVIE & PREMIERS SOINS	147 570 78
ACTIVITES EN PLEIN AIR	147 604 78
EQUIPEMENTS DE CHASSE & DE PECHE	147 642 78
ALGEBRE	201 211 75
METEOROLOGIE I	280 302 77
LE PILOTE PROFESSIONNEL (COMMERCIAL)	280 552 78
DROIT CIVIL II	310 313 72
PROGLEMES GEOGRAPHIQUES DU MONDE CONTEMPORAIN	320 215 75
PSYCHOLOGIE DU COMPORTEMENT SEXUEL	350 930 75
MICRO-ECONOMIQUE	383 921 71
PERIODIQUES	393 440 75
DEVELOPPEMENT PERSONNEL	401 746 78
L'ADMINISTRATION DE VOS DROITS	401 982 78
COMPTABILITE II	410 210 79
INTRO. AUX ORDINATEURS	420 111 75
INTRO. AUX TECHNIQUES DE PROGRAMMATION	420 201 75
INTRO. AU LANGAGE BASIC	420 918 75
PROGRAMMATION DES MICRO-ORDINATEURS	420 946 75
INITIATION AU SERVICE DES BOISSONS	430 221 77
TECHNOLOGIE DU SERVICE DE BOISSONS	430 311 77
POTERIE I	510 320 77
POTERIE II	510 420 77
POTERIE III	510 902 71
DESSIN I	511 221 78
TECHNIQUE SPECIALISEE DE POTERIE I	511 341 79
TECHNIQUE SPECIALISEE DE FABRICATION DE LAMPES TIFFANY & DE VITRAUX I	511 341 79
TECHNIQUE SPECIALISEE DE POTERIE II	511 441 79
TECHNIQUE DE REPRODUCTION SERIGRAPHIE	570 122 79
PROCEDES DE FABRICATION DE LAMPES TIFFANY ET DE VITRAUX	570 447 79
COMMUNICATION ORALE	589 321 75
COMMUNICATION-MEDIA	589 921 77
CINEMATOGRAPHIE	589 923 77

FRANCAIS LANGUE SECONDE
ELEMENTAIRE
INTERMEDIAIRE
AVANCE

ANGLAIS LANGUE SECONDE
ELEMENTAIRE
INTERMEDIAIRE
AVANCE

III
DATE D'EMPLOI: Le 10 janvier 1983
"TODAY'S WOMAN"
COURS OFFERTS A SHERBROOKE

DROIT CIVIL I	310 203 72
PROBLEMES GEOGRAPHIQUES DU MONDE CONTEMPORAIN	320 215 75
RELATIONS HUMAINES	350 914 77
PSYCHOLOGIE DE COMPORTEMENT SEXUEL	350 930 75
PRINCIPES DE GESTION & DE COMPTABILITE	401 417 77
DACTYLOGRAPHIE II	412 201 77
DACTYLOGRAPHIE IV	412 401 77
PROCEDES DE SECRETARIAT II	412 431 77
TRANSCRIPTION	412 551 77
PROCEDES DE FABRICATION DE LAMPES TIFFANY & DE VITRAUX	570 447 79
COMMUNICATION ORALE	589 321 75
FRANCAIS DES AFFAIRES	601 924 67
INTRO. A LA COMMUNICATION ECRITE	603 914 76
ART D'ECRIRE I	603 932 76
ART D'ECRIRE II	603 933 76
ART D'ECRIRE III	603 942 76

IV
DATE D'EMPLOI: Le 10 janvier 1983
COURS OFFERT A COWANSVILLE

EDUCATION MUSICALE I	322 113 75

V
DATE D'EMPLOI: Le 10 janvier 1983
COURS OFFERTS A BEDFORD

PERSONNEL	401 925 76
MARKETING I	410 430 79

VI
DATE D'EMPLOI: Le 10 janvier 1983
COURS OFFERT A KNOWLTON

INTRO. AU LANGAGE BASIC	420 918 75

VII
DATE D'EMPLOI: Le 31 janvier 1983
COURS OFFERTS A KNOWLTON

STATISTIQUES	201 337 77
INTRO. AUX TECHNIQUES DE PROGRAMMATION	420 201 75
LANGAGE DE BASE	420 211 75

VIII
DATE D'EMPLOI: Le 14 février 1983
COURS OFFERTS A LENNOXVILLE

PRINCIPES D'ORIENTATION ET DE SURVIE EN FORET	147 120 77
REGLEMENTS ET DISCIPLINEDE L'AIR	280 452 78
NAVIGATION AUX INSTRUMENTS	280 572 78

IX
DATE D'EMPLOI: Le 14 mars 1983
COURS OFFERT A LENNOXVILLE

CIRCULATION DE LA DOCUMENTATION	393 450 75

X
DATE D'EMPLOI: Le 21 mars 1983
COURS OFFERT A LENNOXVILLE

THEORIE DE VOL I	280 312 78

QUALIFICATIONS: Minimum M.A. ou l'équivalent dans la discipline à être enseignée. La langue d'enseignement est l'anglais.
SALAIRE: Selon la scolarité et d'après les normes du Ministère de l'Education du Québec.

B.- COURS NON-CREDITABLE
DATE D'EMPLOI: Le 24 janvier 1983
COURS OFFERT A LENNOXVILLE
Les dix commandements de la finance 401 025 01

QUALIFICATIONS: Minimum M.A. ou l'équivalent dans la discipline à être enseignée. La langue d'enseignement est l'anglais.
SALAIRE: Selon les normes du Collège.

M. W.L. Matson
Directeur de campus
Campus de Lennoxville
CHAMPLAIN REGIONAL COLLEGE
Lennoxville, Québec
J1M 2A1
85079

Champlain Regional College
OF GENERAL AND VOCATIONAL EDUCATION

GRANDE VENTE de liquidation
30 à 50 %
DERNIERE SEMAINE



DE TOUTE LA MARCHANDISE
DANS LES RAYONS SUIVANTS:

VÊTEMENTS POUR HOMMES ET ENFANTS	**CHAUSSURES** ENFANTS HOMMES FEMMES
BOUTIQUE DE SKI	**LINGERIE/ CORSETERIE**

JUSQU'AU 4 DECEMBRE
AU SOUS-SOL DE
VOTRE MAGASIN SETLAKWE
DU CENTRE-VILLE

setlakwe
200 nord, rue Wellington, Centre ville de Sherbrooke, tél.: 562-4767
35259

DITES DONC... LE PÈRE NOËL EST DE VOTRE CÔTÉ !

POUR LA PÉRIODE DES FÊTES, STEINBERG, DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS ET MIRACLE MART METTENT LE PÈRE NOËL DE VOTRE CÔTÉ. AVEC DES BONS-CADEAUX QUI VONT VOUS PERMETTRE D'ÉCONOMISER GROS SUR VOS ACHATS DES FÊTES.

STEINBERG

Distribution aux Consommateurs®

Miracle Mart

OBTENEZ UN BON-CADEAU DE 2$

avec chaque tranche de 25$ d'achat chez Steinberg

et échangez chacun de vos coupons sur chaque tranche de 25$, (taxe provinciale non comprise), d'achat effectué chez Distribution aux Consommateurs ou Miracle Mart.

Ce bon-cadeau est échangeable jusqu'au 29 janvier 1983 à l'achat de toute marchandise vendue au prix habituel ou à prix spécial dans ces deux magasins sauf à l'achat de films et leur développement chez Distribution aux Consommateurs, l'achat de films, de tabacs, de produits alimentaires, les repas au restaurant du magasin et le développement de films chez Miracle Mart.

Ne ratez donc pas le Père Noël pendant qu'il passe. Steinberg, Distribution aux Comsommateurs et Miracle Mart vous assurent qu'il a plus d'une économie pour vous dans son sac d'étrennes !

Cette offre est valable jusqu'au 7 décembre 1982 dans tous nos supermarchés sauf ceux de Val d'Or, Rouyn Noranda, Baie Comeau-Hauterive, Rimouski et Oromocto.

STEINBERG

84993

UN PROPRIO MILLE FOIS PLUS PRÉSENT.

provibec

LES PRIX CONFIANCE

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS. PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 4 DÉCEMBRE 1982.



RÔTI DE PALETTE
Provient de Boeuf Canada A
2,38 kg
1,08 lb



POMMES DE TERRE
du Québec
Canada no 1
sac de 20 lb
1,29



CAFÉ INSTANTANÉ
NESCAFÉ
bocal de 10 oz
4,79



COCA-COLA
TAB OU SPRITE
bout. consignées
de 750 ml
6/2,19



FARINE
TOUT USAGE
PURITY
sac de 3,5 kg boni
2,19



EAU MINÉRALE
NATURELLE
MONTCLAIR
bout. de 1 litre (250 ml boni)
0,59

LES PHOTOS DE CETTE ANNONCE NE SERVENT QU'À IDENTIFIER LA MARQUE DE COMMERCE DES PRODUITS ANNONCÉS. LE TEXTE PRÉVAUT EN TOUTES OCCASIONS.

UN PROPRIO MILLE FOIS PLUS PRÉSENT



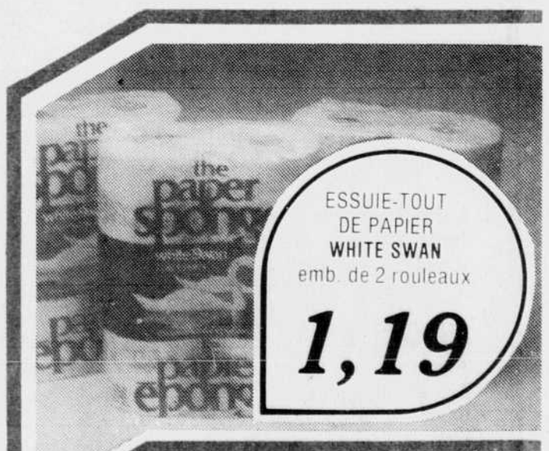
KETCHUP
AUX TOMATES
HEINZ
bout. de 1 litre
1,99



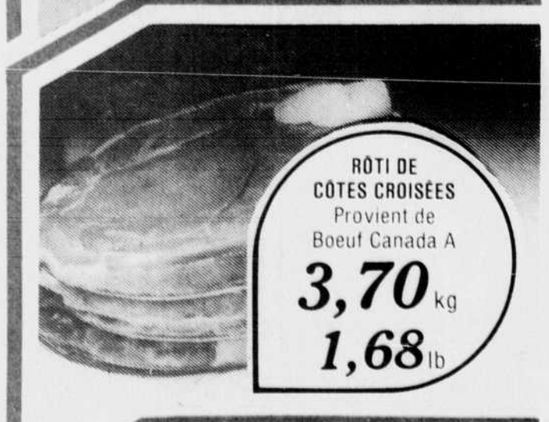
EAU DE JAVEL
CONCENTRÉE
JAVEX
cont. de 3.6 litres
1,29



PAPIER
HYGIÉNIQUE
bleu, blanc, beige, jaune
VELOUR
emb. de 4 rouleaux
1,17



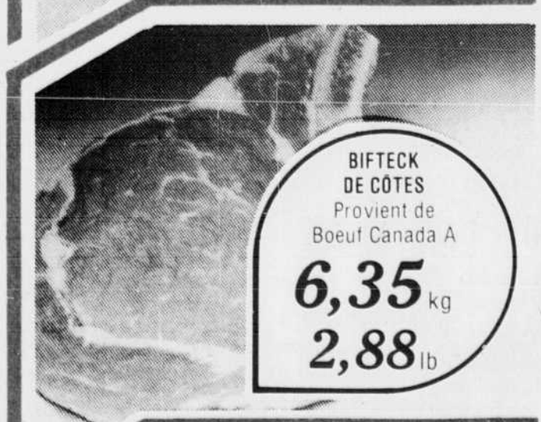
ESSUIE-TOUT
DE PAPIER
WHITE SWAN
emb. de 2 rouleaux
1,19



RÔTI DE
CÔTES CROISÉES
Provient de
Boeuf Canada A
3,70 kg
1,68 lb



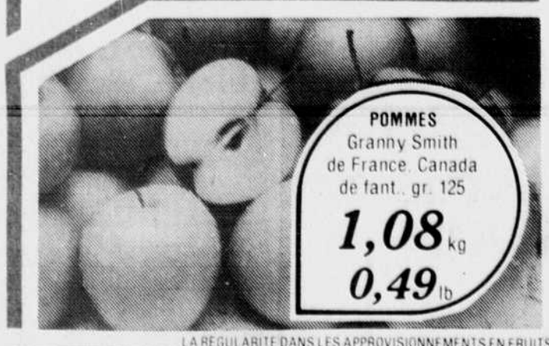
BOEUF À RAGOÛT
désossé
Provient de
Boeuf Canada A
5,03 kg
2,28 lb



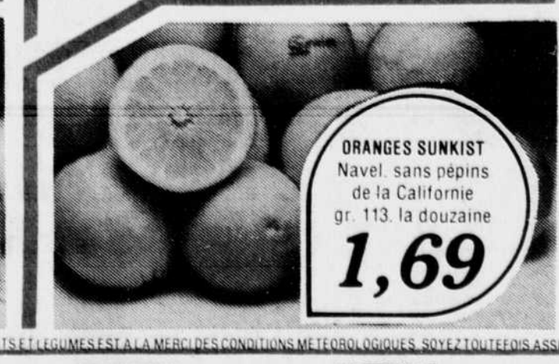
BIFTECK
DE CÔTES
Provient de
Boeuf Canada A
6,35 kg
2,88 lb



BOEUF
HACHÉ
mi-maigre
4,37 kg
1,98 lb



POMMES
Granny Smith
de France, Canada
de fant., gr. 125
1,08 kg
0,49 lb



ORANGES SUNKIST
Navel, sans pépins
de la Californie
gr. 113, la douzaine
1,69



CÉLERI
Pascal, de la Calif.
E.U., Canada no 1
grosseur 24, chacun
0,65



CHAMPIGNONS
BLANCS
Culture Canadienne
la chopine
0,99

LA RÉGULARITÉ DANS LES APPROVISIONNEMENTS EN FRUITS ET LÉGUMES EST À LA MERCI DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES. SOYEZ TOUTEFOIS ASSURÉS, CHERS CLIENTS QUE LES ÉPICIERS PROVIBEC NE MÉNAGENT AUCUN EFFORT POUR VOUS OFFRIR VARIÉTÉ ET QUALITÉ À BON PRIX TOUT AU LONG DES SAISONS.

SHERBROOKE
MARCHÉ DONAT CROTEAU
378, rue Alexandre
562-3897
MARCHÉ DURHAM
1594, rue Durham
562-2671
MARCHÉ 71ème NORD
393 nord, 71ème Avenue
569-9341
MARCHÉ PARISEAU INC.
355, rue Marquette
562-4759

MARCHÉ VALLÉE ENR.
1124, rue Prospect
562-2609

ROCK FOREST
MARCHÉ ROCK FOREST ENR.
8641, rue Fontaine
864-4622

ROXTON FALLS
MARCHÉ ROCHETTE
548-5765

SAWYERVILLE
MARCHÉ G. GAGNON
33 nord, rue Principale
889-2994

SCOTSTOWN
MARCHÉ GÉRARD DÉSILETS
657-4955

SOUTH DURHAM
MARCHÉ ARMAND BOISVERT
858-2244

ST-FRANÇOIS XAVIER DE BROMPTON
MARCHÉ PRÉFONTAINE ENR.
12 nord, rue Principale
845-3687

WATERVILLE
SUPER MARCHÉ PETIT ENR.
143, rue Compton
837-2428

WOBURN
MARCHÉ CHARLES DRAPEAU
544-4882

WOTTON
CENTRE COMMERCIAL DE WOTTON INC.
675, rue St-Jean
828-2600

ST-DENIS DE BROMPTON
MARCHÉ CENTRAL
M. Claude Jolin
846-4500

AYER'S CLIFF
MARCHÉ ALEXANDRE BATRIE INC.
1082, rue Principale
838-4949

WATERLOO
MARCHÉ BEAULAC INC.
5888, rue Foster
539-1262

NORTH HATLEY
J.L. LE BARON (NORTH HATLEY) LTÉE
rue Principale
842-2487

COOKSHIRE
ALIMENTATION COOKSHIRE
115, rue Principale
875-3336

VALCOURT
MARCHÉ YVAN OUIMETTE
857, rue St-Joseph
532-2522

EAST ANGUS
J.P. BERGERON INC.
58, rue Hôtel de Ville
832-2421

LA PATRIE
MARCHÉ BERTRAND GAUDREAU
888-2374

LAWRENCEVILLE
MARCHÉ JACQUES COMPAGNAT
535-6359

MAGOG
R.D. DÉSAUTELS
177, rue Principale
843-4471

RICHMOND
MARCHÉ A. ET J.G. ST-PIERRE
483 nord, rue Principale
826-2282

Consultez notre cahier publicitaire pour de nombreuses autres aubaines

Pepin favorise encore la création de Québecair 2

OTTAWA (PC) — M. Jean-Luc Pepin a répété au comité parlementaire des transports, mardi, qu'il demeurait convaincu que la meilleure solution pour Québecair était que le gouvernement québécois et Air Canada établissent une nouvelle compagnie.

Québec et Ottawa, a cependant ajouté le ministre fédéral des Transports, n'en continuent pas moins de discuter de la possibilité de refinancer Québecair.

"Si nous essayons de maintenir Québecair avec ses dettes, a déclaré M. Pepin, la compagnie ne volera jamais."

Le ministre a dit qu'il a reçu un télégramme de son homologue québécois, M. Michel Clair, qui indique que Québec accepte la proposition fédérale, à l'exception de la création d'une nouvelle compagnie.

"M. Clair est raisonnable et réaliste, mais il faut dire qu'il n'a pas beaucoup le choix", a commenté M. Pepin.

Selon le ministre fédéral, Québecair a commis des erreurs en achetant cinq Boeing 737, "qui sont trop gros pour la compagnie", et en voulant prolonger ses routes à l'extérieur du Québec, comme son service Montréal-Toronto.

La situation de Québecair, a ajouté M. Pepin, montre le besoin pour le gouvernement de définir plus précisément ce que sont des sociétés aériennes internationales, nationales, régionales et locales.

Le député libéral Pierre Deniger a ajouté à ces propos du ministre que Québecair aurait dû développer un service d'avions à décollage et à atterrissage courts (ADAC), au lieu d'acheter des jets.

Le député conservateur Roch LaSalle a reproché à M. Pepin, pour sa part, de ne pas avoir manifesté plus tôt sa générosité à l'égard de Québecair.



Jean-Luc Pepin

MAISONS D'ENSEIGNEMENT



Niveau I : Elémentaire	604:101 / 102
Niveau II: Intermédiaire	604:201 / 202
Niveau III: Avancé	604:301 / 401
Littérature Canadienne Anglaise	604:916
Linguistique & Littérature	604:304
Structures Grammaticales	604:902

LIEUX DES COURS: Le jour - Ecole Primaire de Sherbrooke
Le soir - Campus Bishop's / Champlain, Lennoxville

INSCRIPTION: SALLE DES PROFESSEURS - EDIFICE McGREER
6 au 8 décembre
13h30 à 16h00 et 18h00 à 21h00

SCOLARITE GRATUITE!
Pour de plus amples informations veuillez appeler: 563-9574

Education aux adultes
CHAMPLAIN

Champlain Regional College, Lennoxville, Qué. J1M 2A1 563-9574

83535

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

Education aux adultes
CHAMPLAIN

Champlain Regional College, Lennoxville, Qué. J1M 2A1 563-9574

COURS D'HIVER
SCOLARITÉ GRATUITE:

L'enseignement pour la plupart des cours est en anglais, mais il y en a qui sont offerts à la fois en anglais et en français. Ces cours sont indiqués par un astérisque.(*)

ANGLAIS LANGUE SECONDE
Avancé Niveau III
Elémentaire Niveau I
Intermédiaire Niveau II
Linguistique et littérature I
Littérature Canadienne Anglaise
Structures Grammaticales I

ARTS PLASTIQUES
Dessin I, II
Poterie I, II, III
Procédés de Fabrication de Lampes Tiffany
Techniques de reproduction sérigrapique
Technique Spécialisée de Poterie, I, II

BIBLIOTECHNIQUE
*Circulation de la documentation
Périodiques

DEVELOPPEMENT PERSONNEL
Administration de vos droits
*Algèbre
Communication orale
*Développement personnel
Droit Civil II
Génétique humaine
Initiation au service de boisson
L'homme face à la mort
Problèmes géograpiques du monde contemporain
Psychologie du comportement sexuel
Technologie du service de boisson

FRANCAIS LANGUE SECONDE
oral & écrit
Elémentaire / Intermédiaire / Avancé
Jour: Ecole primaire de Sherbrooke
Soir: Campus Bishop's / Champlain

PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
(non-crédité)
Gestion efficace pour les PME
Impôts
Les dix commandements de la finance

PILOTAGE
*Navigation aux instruments
*Pilote commercial
*Règlements et discipline de l'air
*Théorie de VOI. I

TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
Comptabilité II
Micro-économie

TECHNIQUES DE COMMUNICATION
*Cinématographie
Media

TECHNIQUES DE L'INFORMATIQUE
Intro. au langage BASIC
Intro. aux Ordinateurs
Intro. aux techniques de programmation
Programmation des micro-ordinateurs

TECHNOLOGIE DES ACTIVITES EN PLEIN AIR
Activités en plein air
Equipements de chasse et pêche
Principes d'orientation et de survie en forêt
Survie et premiers soins

INSCRIPTION: SALLE DES PROFESSEURS - EDIFICE McGREER
Lundi 6 déc., mardi 7 déc., mercredi 8 déc.
13h.30 à 16h.00 / 18h.00 à 21h.00
Admission: $10.00 première inscription
Inscription: $26.00 par semestre*
*Stationnement: $5.00
POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, VEUILLEZ APPELER: 563-9574

83533

Solde du lendemain de Noël avant le lendemain de Noël
10% à 50%
de rabais

sur les prix déjà bas de Distribution aux Consommateurs
Recherchez les points rouges dans le catalogue Automne-Hiver en magasin et économisez sur Appareils ménagers • Jouets • Appareils électroniques • Bijoux • et plus encore!

Prix en vigueur jusqu'à épuisement des stocks.

Distribution aux Consommateurs

Le solde prend fin le samedi 18 décembre 1982.

SHERBROOKE: • Carrefour de l'Estrie

84989

Malgré une deuxième demande de bref d'évocation

La Commission de police poursuit son enquête à Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES (PC) — Pour une deuxième fois en moins d'une semaine, les procureurs de l'Association des policiers et pompiers de Trois-Rvières ont échoué dans leur tentative de faire interrompre les travaux de la Commission de police du Québec, en cours au Palais de justice de Nicolet depuis le 16 novembre dernier.

L'association a présenté en avant-midi une deuxième demande en vue d'obtenir un bref d'évocation contre la CPQ.

Mardi après-midi, au Palais de justice de Trois-Rivières, Mes Pierre Saint-Arnaud et Jacques Mercier, avocats des requérants, ont saisi le juge Jacques Lacoursière d'une demande visant à ordonner à la Commission de police du Québec de surseoir à ses travaux.

La réponse ne s'est pas fait attendre et le président du tribunal a opposé un refus catégorique à la demande des requérants. Le juge Jacques Lacoursière a rappelé à Mes Saint-Arnaud et Mercier qu'ils étaient allés le voir, la semaine dernière, pour formuler la même demande.

Le magistrat a rappelé qu'il leur avait dit à cette occasion que l'enquête était commencée depuis cinq jours et qu'ils présentaient leur requête après plusieurs jours d'audience. Pour le président du tribunal, il n'y avait pas d'urgence la semaine dernière et il n'y en avait pas plus mardi.

Son cours

Le juge a expliqué qu'il ne pouvait rendre son jugement très rapidement car la cause doit suivre son cours comme les autres. Il a demandé aux avocats de lui donner le loisir de prendre connaissance de la nombreuse jurisprudence qu'ils lui ont soumis, en précisant que le jugement qu'il rendra sera court.

Les audiences de la Commission reprendront donc mercredi matin à 10h sous la présidence du juge Denys Dionne. Elles se poursuivront aussi longtemps que le voudra la Commission, car elle pourrait d'elle-même mettre un terme à ses travaux temporairement jusqu'à ce que le juge Jacques Lacoursière rende sa décision. Mais cette hypothèse ne se réalisera sans doute pas.

Le juge a donc pris en délibéré la requête présentée en matinée, en vue de la délivrance d'un bref d'évocation.

Foule de reproches

Le document reproche à la Commission de police une foule de péchés dont celui d'excéder sa juridiction et d'avoir abusé de ses pouvoirs à plusieurs reprises en violant les principes fondamentaux du droit et de la justice au point de causer des torts irréparables à l'association et à ses membres.

Les policiers et pompiers de Trois-Rivières accusent le juge Denys Dionne d'avoir refusé à plusieurs reprises aux avocats de l'association le droit de contre-interroger des témoins et ce, sans apparence de droit ni raison valable, faisant fi de la règle "audi alteram partem".

Par ailleurs, la Ville de Trois-Rivières est intervenue dans le débat. Avant que ne débute l'audience, Me Jean Méthot, chef du contentieux pour la cité, a précisé que la Ville de Trois-Rivières avait un droit de regard sur son corps policier et sur l'association des policiers et pompiers.

Me Méthot a précisé que le conseil municipal avait lui-même demandé la tenue d'une enquête sur l'administration de son corps de police et sur la conduite de ses membres conformément à la loi de police, et d'en faire rapport à qui de droit.

L'avocat s'est dit d'avis que la Commission n'a pas encore tous les éléments nécessaires pour faire rapport et recommandations exigés par la loi, et que l'intervenante a un intérêt évident à contester la requête pour l'émission d'un bref d'évocation.

D'après les explications fournies par Me Méthot, il est du devoir de l'intervenante de protéger ses habitants et contribuables, de faire lumière sur tous les faits ambigus et troublants, et de vérifier l'objectivité des plaintes de manière à prendre les dispositions qui s'imposent pour protéger les dits contribuables.

Sans partialité

Pour appuyer sa thèse, Me Méthot a prétendu que l'enquête du juge Dionne et des commissaires se poursuit sans partialité, en respectant les principes fondamentaux du droit et de la justice tandis que la requête est mensongère et l'intervenante désire plaider la fausseté des faits allégués.

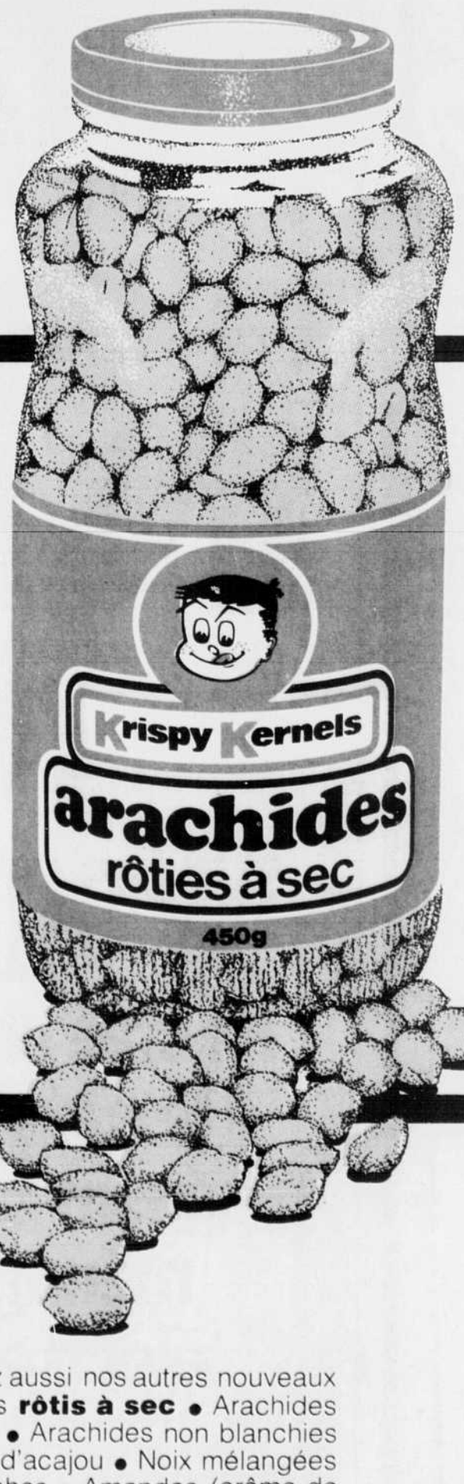
Pour ce faire, de conclure le chef du contentieux, et de façon complète, la Ville de Trois-Rivières a besoin d'interroger les affriants pour établir la frivolité de la requête pour l'émission d'un bref d'évocation.

L'agent René Laroche: à peu près sans reproche

TROIS-RIVIERES (PC) — Le maire suppléant et le directeur du service de police de Trois-Rivières ont confirmé que le comportement de l'agent René Laroche avait été à peu près sans reproche depuis un incident, survenu en septembre 1970, qui l'a amené devant la Commission de police du Québec.

Interrogé par quelques journalistes à la suite de sa rencontre à huis clos avec le conseil municipal, relativement à la possibilité que les policiers congédiés (ou suspendus) déposent un grief à la suite de la décision prise par les édiles, le directeur Guy-Paul Simard a répondu: "Je m'attendrais à ce qu'il y ait un grief dans le cas du policier Laroche parce qu'il a un bon dossier depuis 1970." Et il devait ajouter: "Vous pouvez tirer vos conclusions."

Le maire suppléant, M. Léo Thibeault, a tenu des propos allant dans le même sens, à la fin de la soirée, alors qu'il était interviewé par les journalistes.



SANS HUILE NI MSG*
ajoutés dans la préparation

*Glutamate monosodique

Nos nouvelles arachides
rôties à sec
vous feront découvrir le 7e ciel.
Des arachides sublimes, au goût du jour, légères, fraîches, rôties à sec avec beaucoup d'attention, puis chaudement empaquetées à vide. Croquez quelques arachides rôties à sec Krispy Kernels, un élan irrésistible vous poussera à continuer votre dégustation.
Offertes en bocaux de 200g, 325g et 450g.

Goûtez aussi nos autres nouveaux produits **rôtis à sec** • Arachides non salées • Arachides non blanchies • Noix d'acajou • Noix mélangées • Pistaches • Amandes (arôme de fumée) • Graines de tournesol

Krispy Kernels
bonnes au goût ... bonnes pour vous

25¢ de rabais
à l'achat d'un bocal de 200g ou plus de l'un ou l'autre des nouveaux produits rôtis à sec KRISPY KERNELS.



Au marchand: Aliments Krispy Kernels Inc. vous remboursera ce bon pour la valeur nominale plus 7¢ pour la manutention pourvu que vous ayez respecté les conditions de cette offre. Toute autre utilisation constitue une fraude. Sur demande, vous devrez fournir la preuve d'achat d'une provision suffisante de la marchandise spécifiée.
Pour être remboursé, présentez tout simplement ce bon à notre distributeur.
Cette offre se termine le 31 mars 1983.
Coupon-rabais supplémentaire dans chaque bocal

Trib-12-82

Coup d'oeil... ...sur le Québec

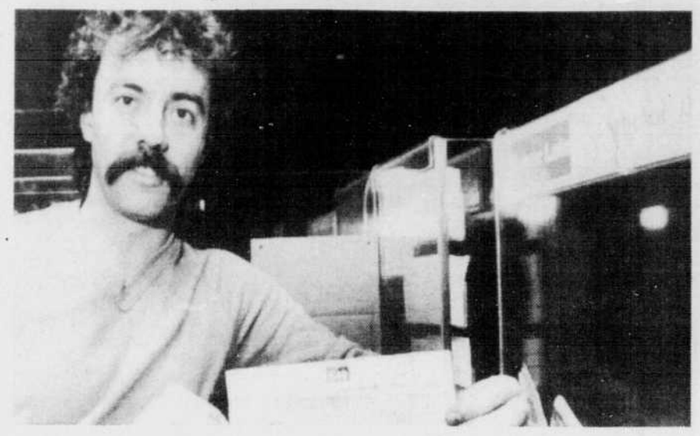
Agropur achète Kik Cola

MONTREAL (PC) — La coopérative agro-alimentaire Agropur, par sa filiale Laiterie Lévaillée Inc., vient d'acheter Kik Cola Inc. au prix d'un "peu plus de $1 million" et compte s'implanter à fond dans le secteur hautement compétitif des eaux gazeuses accupé par des mulitnationales comme Coka-Cola, Pepsi-Cola et 7-UP.

Les président et directeur général d'Agropur, MM. Michel Lemire et Raynald Giroux, et le président de Kik, M. Louis Girard, ont déclaré mardi que la centaine d'employés de l'usine montréalaise reprendrait le travail dès mercredi matin, après un mois de fermeture.

On promet que le "gros Kik" retrouvera la faveur des Québécois et des Canadiens comme au bon vieux temps.

Un gros lot de 759,985 $



(Laserphoto PC)

M. René Dancause, un père de famille de Granby, est devenu le troisième Québécois à remporter le gros lot de Loto-6-49 depuis son lancement en juin. Il a gagné 759,985 $, somme qu'il entend consacrer aux siens et à lui-même. Il entend quitter son emploi et retourner aux études.

L'idée du TGV va bon train

MONTREAL (PC) - L'idée de relier, un jour, le centre-ville de Montréal et celui de New York en trois heures par un train ultra rapide comme le TGV (très grande vitesse) fait son chemin.

Une première étude de pré-faisabilité qui vient d'être terminée a donné des résultats positifs et il revient maintenant au gouvernement du Québec de donner le feu vert à une autre étude plus complète qui porterait sur les aspects techniques de la réalisation de ce projet.

C'est ce qu'a indiqué, hier, dans une entrevue téléphonique avec La Presse Canadienne le commissaire au développement industriel de la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM), M. Claude Piché.

Une "réjouissance malsaine"

MONTREAL (PC) — Le maire de Montréal Jean Drapeau condamne la "réjouissance malsaine" de ceux qui se servent des résultats électoraux du 14 novembre pour conclure qu'il y a division entre francophones et anglophones montréalais.

Devant plus de 250 convives invités par la Chambre de commerce de la ville, M. Drapeau, qui vient d'obtenir un septième renouvellement de mandat, a déclaré qu'il était le maire de tous les Montréalais, peu importe leur appartenance linguistique.

"Il n'y a pas de doute que je suis pleinement mandaté a l'échelle de la ville même si, en regardant les couleurs (de la carte électorale de la ville), on est en droit de déplorer sincèrement qu'on se réjouisse en certains milieux, qu'on célèbre comme une victoire d'avoir scindé Montréal en deux", a-t-il dit, en rappelant qu'il travaillait depuis "un quart de siècle" à l'unité des Montréalais.

Une multitude de canaux

HULL (PC) — Les canaux de sports, de nouvelles et de films de l'étranger et des meilleures stations canadiennes existantes devraient être disponibles sur la télévision par câble l'année prochaine.

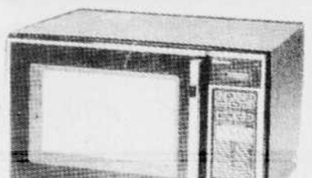
Hier à l'ouverture des auditions, le groupe représentant les exploitants de télévision par câble au pays ont demandé au Conseil de la radiotélévision et des télécommunications canadiennes (CRTC) de permettre à ses 367 membres d'offrir cinq stations étrangères supplémentaires ainsi que trois stations canadiennes.

Le service ne serait pas gratuit mais il fournirait certaines des stations les plus populaires à un coût moindre que la télévision payante. Les abonnés devraient acheter d'abord un câblo-service de base, probablement le même ensemble de canaux offerts actuellement.

Invitation

A VENIR ASSISTER à un
COURS MICRO-CUISSON

Panasonic



2-3-4 DECEMBRE
JEUDI. 19h. à 21h.
VENDREDI. 19h. à 21h.
SAMEDI. 13h. à 15h.

par une experte de la compagnie.

Panasonic
à l'avant-garde du temps.
Bienvenue à tous.

GILLES BOISVERT MEUBLES
231 King ouest, Sherbrooke 563-4743

85224

Le service PHARMAPRIX

VISA MasterCard

SEULEMENT 1 000 offres par magasin



Une seule offre par client

GRATIS

Une bouteille de COKE, 750 mL
plus
un coupon de Coca Cola d'une valeur de 60¢
sur votre prochain achat de 6 bouteilles de COKE, 750 mL ch.*

*Remboursable chez Pharmaprix seulement

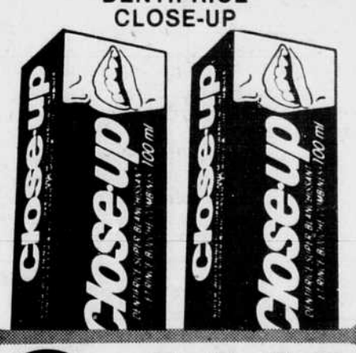


À l'achat de 8 feuilles d'emballage Tye-Sil pour seulement 99¢

(plus consigne)

À BAS LES PRIX! 83¢ ch.

50 ml plus 100% en prime
DENTIFRICE CLOSE-UP



À BAS LES PRIX! 19¢ ch.

90 g
SAVON CASHMERE BOUQUET



À BAS LES PRIX! 8.99 ch.

Premiers pas 48 ou super abs. 60
COUCHES JETABLES PAMPERS



TELEPHONE A CLAVIER



- Sonnerie ajustable
- Bouton de rappel (Recompose automatiquement le dernier numéro)
- Bouton d'attente
- Cordon de 11 pieds

FONCTIONNE SUR SYSTEME CONVENTIONNEL

26.66 ch.

À BAS LES PRIX! 11.49 la cartouche

CIGARETTES CANADIENNES
Format rég. ou king
Limite: 2 par client



À BAS LES PRIX! 1.99 ch.

84 plus 12 en prime
COMPRIMES POUR DENTIERS EFFERDENT



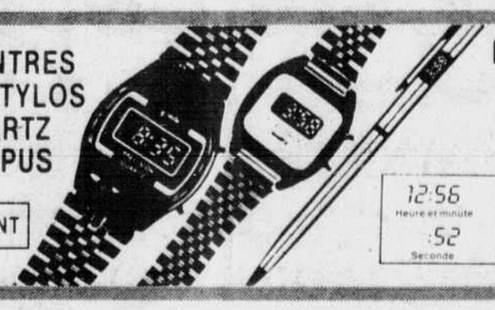
À BAS LES PRIX! 2.69 ch.

Format de 200
COMPRIMES ASPIRIN



MONTRES ET STYLOS QUARTZ TEMPUS

GARANTIE DU FABRICANT

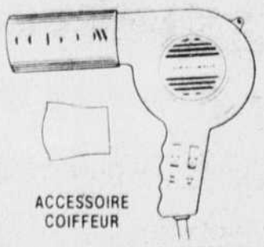


POUR HOMMES OU DAMES
OR OU ARGENT
INDIQUENT L'HEURE, LA MINUTE, LA SECONDE, LE MOIS ET LA DATE

5.88 ch.

SECHOIR/COIFFEUR PROFESSIONNEL 1500 WATTS

- 2 vitesses
- 4 positions
- Anneau pour ranger
- Poids léger
- Approuvé CSA



CHARLES CAVELLE

12.99 ch.

FER A FRISER SUPER JET



- Embout sécuritaire
- Corde pivotante
- Ressort super-résistant
- Support sécuritaire
- Approuvé CSA

BARIL A FRISER 3/4 OU 1/2 POUCE

5.55 ch.

À BAS LES PRIX! 8.19 ch.

RÉGIME D'AMAIGRISSEMENT NUTRI-DIETE



À BAS LES PRIX! 2.39 ch.

200 mL
LAIT NIVEA



À BAS LES PRIX! 2 POUR 99¢

60 minutes
RUBAN CASSETTE HI ENERGY ACME C 60



AM/FM STEREO RECEPTEUR MONA

- Récepteur 2 gammes d'onde
- Système P.L.L.
- Indicateur stéréo LED
- Pochette
- Attache pour ceinture
- Bandoulière



AVEC ECOUTEURS

24.99 ch.

BROSSE ROTATIVE JEROME ALEXANDER



- Matière plastique
- Température en surface 100-125°C
- Corde pivotante
- Voyant lumineux
- Peinture thermique
- Approuvé CSA

VOLTAGE INTERNATIONAL

5.55 ch.

À BAS LES PRIX! 1.77 ch.

Pqt. de 20
TISANES LALCO
Assorties



À BAS LES PRIX! 2.59 ch.

250 mL plus 50 mL en prime
SHAMPOOING HEAD & SHOULDERS



À BAS LES PRIX! 1.59 ch.

PURIFICATEUR D'AIR GIRANDOLES
Assortis



À BAS LES PRIX! 2.19 ch.

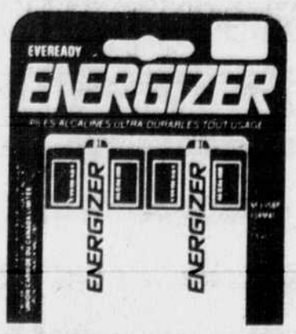
450 mL
SHAMPOOING ou REVITALISANT FABERGE ORGANICS
Assortis



15% DE RABAIS AVEC CE COUPON *

SUR LES PILES EVEREADY ENERGIZER • USAGE COURANT SUPER PILES PLUS

* A L'EXCEPTION DES PILES ANNONCÉES



- UN COUPON PAR ACHAT
- CETTE OFFRE PREND FIN LE 31 JANVIER 1983

Prix en vigueur jusqu'au samedi, 4 décembre 1982.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

78953

A travers le pays

Le droit à la liberté d'expression

OTTAWA (PC) - Bien qu'il puisse être "répugnant" qu'un criminel puisse tirer profits de ses méfaits, le gouvernement fédéral, s'il décide d'interdire cette possibilité par une loi, devra prendre en considération le droit à la liberté d'expression.

C'est ce qu'a soutenu hier le premier ministre Trudeau en conférence de presse, interrogé sur les intentions d'Ottawa à l'égard de publications telles que le récit de la mort de Pierre Laporte au cours des événements d'octobre 70 par l'ex-felquiste Francis Simard. L'an dernier, le meurtrier Clifford Olson reconnu coupable de 11 assassinats recevait de la Gendarmerie royale $90,000 contre des renseignements permettant de localiser ses victimes

Pétrole: le public change d'opinion

OTTAWA (PC) — Le public change d'opinion sur l'industrie pétrolière et a plus confiance dans les compagnies de pétrole que l'an dernier, révèle un sondage commandé par la Canadian Petroleum Association.

Le sondage de 1,200 personnes dans tout le Canada montre que la plupart d'entre elles font plus confiance à l'industrie qu'au gouvernement pour que le pays ait suffisamment de gaz et de pétrole.

Un sondage semblable commandé par l'association l'an dernier, et qui avait déclenché une campagne publicitaire de $4 millions pour améliorer l'image de l'industrie, indiquait que la majorité des personnes sondées faisaient plus confiance au gouvernement qu'à l'industrie.

Décision sur le droit de véto lundi

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada rendra lundi prochain, 6 décembre, sa décision dans la cause portant sur le droit de véto du Québec en matière constitutionnelle.

C'est ce que la Cour a laissé savoir, hier, aux procureurs chargés du dossier.

Le plus haut tribunal du pays avait déjà annoncé son intention de rendre jugement sur cette cause lors de l'audience du mardi 23 novembre dernier mais s'était ensuite ravisé, reportant l'annonce de sa décision à plus tard.

Dome finira par accepter(Chrétien)

OTTAWA (PC) — Dome Petroleum Ltd. finira par accepter l'offre d'endossement de $1 milliard que lui ont faite le gouvernement fédéral et les grandes banques du pays, a prédit hier le ministre de l'Énergie, M. Jean Chrétien.

S'adressant au Comité national de canadianisation de l'industrie pétrolière, M. Chrétien a atténué les rumeurs voulant que Dome refuse l'offre.

"Cette offre, les actionnaires l'accepteront," a-t-il dit.

La position du Canada compromise

OTTAWA (PC) — La France et l'Italie s'efforcent d'user de leur influence au niveau diplomatique pour aider le Canada à conserver son siège au sein du conseil permanent de l'Organisation internationale du travail, a dit mardi le ministre du Travail, M. Charles Caccia.

Le rang du Canada comme l'un des 10 plus importants pays industriels du monde est également en jeu, de confier M. Caccia au cours d'une interview.

La position du Canada est compromise par la décision de la Chine de réintégrer l'OIT après une absence de 34 ans.

Hambleton avait une "relation de coopération" avec la GRC

par Michel C. Auger

OTTAWA (PC) — Les services de sécurité de la Gendarmerie royale ont établi une "relation de coopération" avec le présumé espion Hugh Hambleton, après que ce dernier eût été informé qu'il ne serait pas poursuivi pour espionnage au Canada.

C'est ce qu'a déclaré, hier, aux Communes, le Solliciteur-général du Canada, M. Robert Kaplan, qui a ajouté que cette coopération avait permis aux services de sécurité de la GRC d'obtenir "beaucoup plus d'information que cela n'aurait été possible si la relation (avec M. Hambleton) avait été hostile".

Les agents des services de sécurité ont, de plus, averti M. Hambleton qu'il pouvait s'attendre à une réception "hostile" s'il décidait de se rendre en Grande-Bretagne, a admis M. Kaplan.

M. Hambleton a été arrêté en juin dernier en Grande-Bretange et subit présentement son procès à Londres pour espionnage au profit de l'Union Soviétique depuis près de 30 ans, période au cours de laquelle il a été conseiller économique de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN), puis professeur d'économie à l'Université Laval à Québec.

M. Kaplan a souligné que des hauts-fonctionnaires des services de sécurité, du ministère du Solliciteur-général et de la Justice s'étaient réunis en janvier 1980 et avaient convenu qu'il n'existaient pas suffisamment de preuves pour mener à une condamnation de M. Hambleton en vertu de la Loi canadienne des Secrets officiels.

M. Hambleton s'est alors mis à collaborer avec les agents des services de sécurité qui ont obtenu ainsi de nombreuses informations sur ses activités, informations que le Canada a partagé avec les service de sécurité de nombreux pays amis.

Un de ces pays a d'ailleurs envoyé des agents au Canada pour l'interroger et un agent de la GRC se trouve présentement à Londres pour témoigner dans le procès de M. Hambleton.



Robert Kaplan

D'autre part, le ministre de la Justice Mark MacGuigan a soutenu que la Loi des Secrets officiels était interprétée de façon fort différente au Canada et en Grande-Bretagne, ce qui explique que "le gouvernement britannique a eu beaucoup de succès avec ses poursuites en vertu de la loi des Secrets officiels".

Le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, a d'ailleurs déclaré devant le comité des Communes sur la Justice, que la Loi sur les secrets officiels serait revisée au cours de l'année prochaine.

La loi ne sera pas révisée à cause du cas Hambleton, a indiqué le ministre, mais on tiendra compte de l'expérience acquise dans ce dossier, a-t-il précisé.

6,000 $ versés par les Soviétiques

LONDRES (Reuter) — Un professeur canadien, qui comparait depuis lundi au tribunal de l'Old Bailey à Londres sous l'accusation d'espionnage au profit de l'URSS, a reconnu avoir touché $6,000 de la part des Soviétiques.

Mardi, l'avocat général sir Michael Havers a affirmé que l'accusé, le Pr Hugh Hambleton, 60 ans, qui jouit de la double nationalité britannique et canadienne, avait photographié plus de 80 documents secrets pour les Soviétiques de 1956 à 1961 alors qu'il travaillait à la section économique et financière de l'OTAN à Paris.

Ces documents étaient classés sous la rubrique "Cosmic", c'est-à-dire qu'il s'agissait d'informations ultra-secrètes "d'une importance telle que leur révélation aurait des conséqueces exceptionnellement graves", a ajouté l'avocat général.

Un professeur difficile à remplacer

QUEBEC (PC) — Espion ou pas, la vie continue au département d'économie de l'Université Laval, où l'on ne cache pas qu'il a fallu engager quatre professeurs pour remplacer Hugh Hambleton, un "gros morceau", dont les vastes connaissances en économie mondiale sont difficiles à trouver chez un seul homme.

"C'est sûr qu'il va nous manquer", a affirmé son supérieur, M. Gérald Leblanc, directeur du département d'économie à Laval, "car il est difficile à remplacer".

Selon lui, les connaissances accumulées du professeur Hambleton en faisaient un esprit polyvalent qui donnait pas moins de quatre cours approfondis portant sur l'économie d'autant de pays différents.



Nouveau droit de la famille

1er décembre

Entrée en vigueur d'un deuxième et important volet de la réforme

Depuis le 1er décembre 1982, le déroulement des procès en droit familial est modifié. Différentes procédures pourront désormais être présentées et menées conjointement.

Ainsi, **la séparation de corps** pourra être obtenue sur simple présentation d'un projet d'accord entre les époux. Il ne sera plus nécessaire d'identifier d'autres motifs qu'une volonté partagée de mettre fin à une vie commune devenue impossible.

La loi assouplit maintenant les règles de façon à mieux assurer la sauvegarde des droits de tous les intéressés. Ainsi, par exemple, lorsque l'intérêt de l'enfant est en jeu, la cour peut désormais ordonner que celui-ci soit assisté ou représenté par un procureur.

La disposition concernant la **prestation compensatoire** entre également en vigueur. Ce qui permet au tribunal, au moment de la dissolution du régime matrimonial, d'attribuer à celui ou à celle qui en fait la demande une compensation pour sa participation à l'enrichissement du patrimoine de son conjoint.

Les règles concernant l'**adoption** sont maintenant intégrées au Code civil et continuent d'être administrées par le ministère des Affaires sociales.

Plusieurs autres dispositions de cette loi entrent également en vigueur le 1er décembre. Elles ont toutes pour objectif de simplifier le processus judiciaire en matière de droit familial. En même temps, plusieurs lois sont modifiées dans le but d'assurer la concordance avec les principes du nouveau Code civil soit l'égalité entre les époux et entre les enfants.

La Loi assurant l'application de la réforme du droit de la famille et modifiant le Code de procédure civile entre en vigueur le 1er décembre 1982, à l'exception des articles 2 et 42 du troisième paragraphe de l'article 81 et des articles 818 et 820 du Code de procédure civile édictés par l'article 29.

Les article 406, 431 à 439, 459, 525 à 537, 556 à 559, 568, 570 et 595 à 632 du Code civil du Québec, édictés par l'article 1 de la Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille, entrent en vigueur le 1er décembre 1982.

Les articles 6, 33, 59 et 60, le troisième alinéa de l'article 64, les articles 68 et 69, le deuxième alinéa de l'article 70, le premier alinéa de l'article 71 et l'article 73 de la Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille, entrent en vigueur le 1er décembre 1982.

Vu l'entrée en vigueur des articles 406, 431 à 439, 459, 525 à 537, 556 à 559, 568 et 570 du Code civil du Québec, les articles 163, 164, 185, 186 à 191, 196 à 200, 205 à 208, 211 à 213 et 215 à 217 du Code civil du Bas-Canada sont abrogés.

Pour plus d'information,
écrivez à la direction des Communications du ministère de la Justice, 1200 route de l'Église, à Québec et,
en ce qui regarde l'adoption,
à celle du ministère des Affaires sociales
6161, rue Saint-Denis, à Montréal.

Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Direction des Communications

Nos meilleures affaires

En vigueur du 1er décembre au 18 décembre (* sauf indication contraire) ou jusqu'à épuisement de la marchandise.

Economisez 70$ à l'achat d'une cuisinière Lady Kenmore et cuisinez avec style

939,98$ ch.

Four autonettoyant à devant en verre noir
Ord. 1009,98 $

Cuisinière aux multiples caractéristiques vous permettant de cuire d'excellents repas. Tourne-broche à auto-arrosage pour donner à vos aliments une délicieuse saveur de barbecue toute l'année, sonde thermique pour cuire vos rôtis comme vous les aimez. Quatre éléments de luxe (deux de 8'' et deux de 6'' dont un pour le mijotage) avec lampes témoin individuelles et réglage progressif de la chaleur. Four et prise programmables par horloge; autre prise non-programmable. Dosseret à éclairage fluorescent.
Modèle à four autonettoyant avec devant en verre noir.
Blanc. Séries 227 468 721. Ord. 1 009,98 $..... **939,98 $** ch.
Tons amande et or pour modèles ci-dessus, 10 $ de plus.
*** Economisez 70 $.**
Rabais de 30 $ tel que montré à la page 55 du catalogue super valeurs en plus d'un rabais de 40 $ additionnel.
COMMANDES TELEPHONIQUES ACCEPTEES.
Rayon 22, 46. Cuisinières et réfrigérateurs.





Nous assurons le service après-vente



Appareils ménagers Kenmore. Appareils électroniques Sears
Appareils mécaniques Craftsman. Outils électriques Craftsman
A Sherbrooke, composez
563-9440, poste 284



Économisez 150$

Réfrigérateur à 3 portes avec section congélateur d'une capacité de 280 lb

Modèle sans givre, donc finie la corvée du dégivrage! Section réfrigérateur à 4 clayettes réglables, hydrateur aspect fumé, garde-viande à température réglable. Casier à beurre tempéré, section pour produits laitiers et râteliers à oeufs amovibles dans la porte. Petit congélateur, congélateur du bas 8 pi.3.
Blanc à portes à panneaux noirs.
469 491 590 DL.

1199,98$

ch.
Ord. 1349,98 $

Les mentions "Rég." ou "était" de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Centre commercial Carrefour de l'Estrie à Sherbrooke ouvert de 9h.30 à 17h.30 du lundi au mercredi, jusqu'à 21h.00 le jeudi et le vendredi et de 9h.00 à 17h.00 le samedi. Prix en vigueur du 1er au 18 décembre 1982 inclusivement ou jusqu'à épuisement de la marchandise selon la première échéance.

Sears

Vous en avez pour votre argent... et plus

85131

Procédures d'extradition contre quatre dirigeants de Amway

OTTAWA (PC) — Le ministère du procureur général de l'Ontario entamera immédiatement des procédures d'extradition contre quatre des principaux dirigeants de Amway Corp.

Ce commentaire, formulé par l'avocat Rod McLeod, sous-ministre adjoint au ministère du Procureur général, a été fait au moment où la compagnie Amway of Canada Ltd. comparaissait à Ottawa sous l'inculpation d'avoir fraudé les douanes canadiennes d'une somme de plus de $28 millions.

Le juge Bernard Ryan, de la Cour provinciale, a accepté de reporter la comparution de Amway Canada au 18 avril. Selon Me McLeod, il sera alors plus facile de fixer une date pour la tenue du procès.

Le chairman de Amway, Jay Van Andel, le président Richard DeVos et les vice-présidents Dale Discher et William Halliday Jr., tous quatre domiciliés à Grand Rapids, Michigan, doivent répondre des mêmes chefs d'accusation que Amay Canada et la maison-mère dont le siège social est situé à Ada, Michigan.

Refus de comparaître

Les accusations contre les quatre dirigeants de Amway Corp. ont été portées le 13 nov. et des mandats d'arrêts émis à la même date mais les quatre prévenus ont annoncé lundi qu'ils ne se présenteraient pas au Canada pour faire face à la musique "parce qu'il leur sera impossible d'obtenir un procès juste".



Doug Laidlaw

Ni les quatre prévenus ni la société Amway Corp. n'étaient représentés en cour, mardi matin.

Doug Laidlaw, le procureur de Amway Canada, a dit que son client "espère subir son procès le plus rapidement possible".

Il a plus tard confié aux chroniqueurs judiciaires que la compagnie spécialisée dans la vente à domicile de quelque 350 produits ménagers et qui compte quelque 100,000 démarcheurs au Canada veut en finir au plus tôt avec cette affaire parce que toute cette publicité peut lui faire du tort.

Il a dit que l'Ontario a choisi une voie politique en voulant obtenir l'extradition des dirigeants de Amway Corp. Le Canada devra soumettre une demande en ce sens au secrétariat d'Etat américain qui peut toujours rejeter la requête canadienne.

Les dirigeants de Amway ont toujours été d'ardents partisans du président Ronald Reagan et ils ont d'ailleurs annoncé qu'ils avaient l'intention d'obtenir une aide politique dans leur lutte contre les acusations canadiennes.

Le tueur Olson de retour au pénitencier de Kingston

VANCOUVER (PC) — Le tueur Clifford Robert Olson est retourné au pénitencier de Kingston, mardi, après avoir passé trois jours en Colombie-Britannique, où plusieurs policiers de la GRC ont eu des entretiens avec lui.

Condamné à l'emprisonnement à perpétuité pour le meurtre de 11 jeunes, Olson a été interrogé sur d'autres assassinats, dont ceux des 12 jeunes femmes trouvées le long des autoroutes Transcanadienne et Yellowhead, depuis 1973.

Olson, qui est âgé de 42 ans, a écrit au Vancouver Sun, d'un autre côté, pour dire que la Cour suprême du Canada lui avait refusé tout appel et qu'il désirerait maintenant être transféré de Kingston au Centre psychiatrique d'Abbotsford.

Plusieurs psychiatres, a noté Olson, lui ont demandé la permission de l'examiner, afin de faire une étude de son cas.

Morgentaler prêt à retourner devant les tribunaux

WINNIPEG (PC) — Après un entretien de 45 minutes avec le procureur général du Manitoba, le Dr Henry Morgentaler s'est dit prêt, mardi, à être traduit une fois de plus devant les tribunaux, afin de gagner le droit de pratiquer des avortements dans cette province.

Au Québec, le Dr Morgentaler a déjà passé 10 mois en prison, avant d'être finalement acquitté de l'accusation d'avoir fait des avortements illégaux.

Le médecin doit ouvrir une clinique pour les avortements à Winnipeg dans deux mois.

Le Code pénal décrète que les avortements ne peuvent être pratiqués, au Canada, que dans des hôpitaux accrédités et avec le consentement d'un comité de médecins.

café

Pour améliorer son français écrit

Cours autodidactique de français écrit

Cours par correspondance, informatisé, individualisé et crédité.

Ouvert à tous.

Date limite d'inscription: le 17 décembre 1982

Téléphoner au (514) 343-7393 ou envoyer le coupon-réponse à:

Université de Montréal
café

C.P. 6211, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3Y9

Je désire recevoir les renseignements et le formulaire d'inscription

Nom/prénom

Adresse

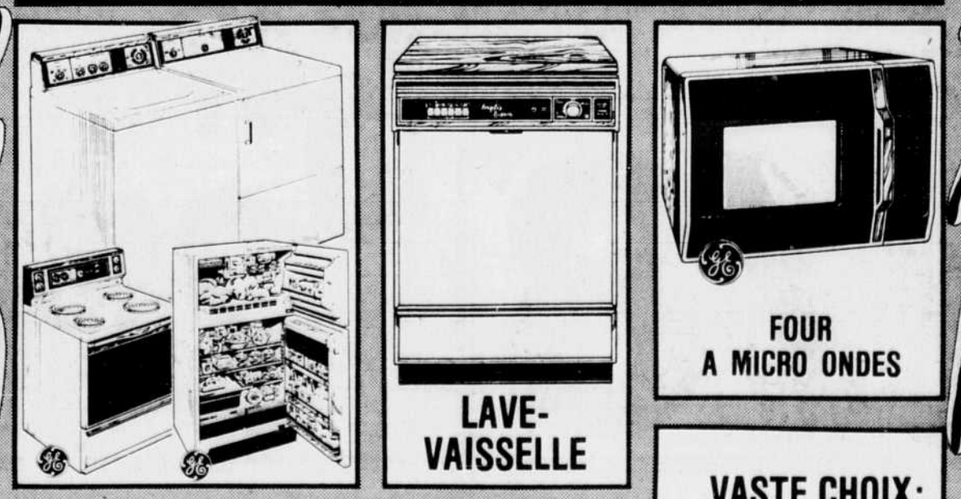
N-42551 T-82-12.01

SUGGESTIONS de
CADEAUX PRATIQUES
POUR TOUTE LA FAMILLE

HITACHI - PANASONIC - MAGNAVOX - ELECTROHOME



GENERAL ELECTRIC - INGLIS - KELVINATOR - WOOD - JENN AIR



VASTE CHOIX:
ÉTAGERES, FAUTEUILS, BERCANTES, MATELAS, TABLES, LAMPES, PEINTURES, ETC.



UN CADEAU BIEN PENSÉ • VENEZ VOIR

GILLES BOISVERT MEUBLES
Plan de mise de côté. Stationnement gratuit coin King et Peel
MEUBLES ET APPAREILS ELECTRO MENAGERS
BV MEUBLES
STATIONNEMENT GRATUIT coin Peel et King Ouest et arrière du magsin
MISE DE CÔTE
POSSIBILITE DE CREDIT
VISA - MASTER CARD
LIVRAISON DEBALLAGE ET INSTALLATION CHEZ VOUS GRATUITEMENT!
231 KING OUEST, SHERBROOKE 563-4743

Économisez 30$ chauds manteaux matelassés



54.99 ch.
Ord. 85$

Qu'est-ce qui rend ces manteaux si confortables à porter pendant l'hiver? La chaude isolation en fibre de polyester, bien sûr! Matelassée entre un extérieur de polyester-coton et une douce doublure de nylon, elle vous procure chaleur et confort par temps froid. Choisissez parmi 5 élégants styles... avec passepoil ou revers contrastant; bûchettes, pressions ou brides et boutons dissimulant glissière. Nettoyage à sec. Disponibles en beige, blanc cassé, bleu, vin et autres. Tailles Jeune Fille 6-18 dans le lot. Tous les styles, couleurs et tailles peuvent ne pas être disponibles dans tous les magasins.

Magasinage en personne seulement.
Rayon 17, manteaux pour dames.

Les mentions "Rég." ou "était" de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Centre commercial Carrefour de l'Estrie à Sherbrooke ouvert de 9h.30 à 17h.30 du lundi au mercredi, jusqu'à 21h.00 le jeudi et le vendredi et de 9h.00 à 17h.00 le samedi. Prix en vigueur du 1er au 4 décembre 1982 inclusivement ou jusqu'à épuisement de la marchandise selon la première échéance.

Sears

vous en avez pour votre argent...et plus

85130

DES RABAIS JAMAIS VUS PAR ICI!

PRIX VALABLES SEULEMENT AUX MAGASINS SUIVANTS :
• 350 PLACE BELVÉDÈRE, SHERBROOKE • 3040 BOUL. PORTLAND, SHERBROOKE.

BOEUF HACHÉ
MI-MAIGRE
BOEUF ESTAMPILLÉ
CANADA CATÉGORIE "A"
(Provenant de parties surgelées)

3.48 kg
1.58 lb

POULET SURGELÉ
CATÉGORIE UTILITÉ
4 à 5 LB

1.96/kg
89¢/lb

OEUFS
CATÉGORIE "A", GROS

99¢
douz.

BROCOLI
DE LA CALIFORNIE
PRODUIT DES É.-U.
CANADA No. 1
LA BOTTE

1.09

EAU DE JAVEL CONCENTRÉE
STEINBERG
BOUT. DE 3.6 LITRES

97¢

CRÈME GLACÉE
ICE CASTLE
SAVEURS AU CHOIX
CONTENANT RECTANGULAIRE DE 2 LITRES

1.77

TOMATES
ORCHARD KING
BTE DE 796 mL

67¢

EAU MINÉRALE
STEINBERG
BOUT. DE 750 mL

39¢

LAITUE ICEBERG
DE LA CALIFORNIE
PRODUIT DES É.-U.
CANADA No. 1
GROSSEUR 24

78¢

JAMBON CUIT RÉGULIER
TAILLEFER

5.47/kg
2.48/lb

JUS D'ORANGE SURGELÉ
SUN PAC
BTE DE 355 mL

67¢

CIGARETTES
MARQUES POPULAIRES
FORMAT RÉGULIER
ou KING
LA CARTOUCHE

11.39 ch.

BACON EN TRANCHES
SANS COUENNE
STEINBERG
PQT DE 500 g

2.08

SAUCISSES FUMÉES
TAILLEFER
PQT. DE 454 g

1.59

Les prix annoncés sur cette page sont valables du mercredi 1er décembre au mardi 7 décembre inclusivement. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Si un article en réclame venait à manquer en rayon, demandez un bon de garantie de prix au comptoir d'information.

84986